

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

**BURKINA FASO
UNITE – PROGRES – JUSTICE**

**STRATEGIE NATIONALE
DE VALORISATION ET DE PROMOTION DES
PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX**

Version finale

Juillet 2010

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES FIGURES	3
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	4
AVANT PROPOS.....	7
RESUME EXECUTIF	9
INTRODUCTION.....	11
1. GENERALITES	12
1.1. Contexte.....	12
1.1.1. Politiques et stratégies nationales dans le secteur du développement rural	12
1.1.2. Opportunités de croissance.....	13
1.2. Problématiques liées aux PFNL	14
1.2.1 Problématiques liées à l'exploitation.....	14
1.2.2. Problématiques liées à la définition et à la classification des PFNL	16
1.3. Justification de l'élaboration d'une stratégie de promotion et de valorisation des PFNL	19
2. ETAT DES LIEUX DES PFNL AU BURKINA FASO	22
2.1. Les potentialités en PFNL	22
2.2. Les acteurs des PFNL.....	24
2.2.1. Les acteurs directs	24
2.2.2. Les acteurs indirects	27
2.3. L'organisation des acteurs directs	27
2.4. Le cadre politique et juridique d'exploitation des PFNL	27
2.4.1. Le cadre politique	28
2.4.2. Le cadre juridique.....	29
2.5. Le marché des PFNL	32
2.5.1. L'offre de PFNL	32
2.5.2. La demande de PFNL	35
2.5.3. L'organisation de la commercialisation des PFNL	36
2.5.4. Les prix et unités de mesures des PFNL sur le marché.....	37
2.5.5. La concurrence.	38
2.6. L'importance socio-économique des PFNL	39
2.6.1. La contribution à la sécurité alimentaire et à l'équilibre nutritionnel	39
2.6.2. La contribution à la santé des populations.....	40
2.6.3. L'amélioration des revenus et la création d'emplois.....	41
2.7. L'incidence écologique de l'exploitation des PFNL	44
2.8. Les opportunités, les faiblesses et les menaces pour le développement des PFNL	45
2.8.1. Les opportunités.....	45

2.8.2. Les faiblesses	46
2.8.1. Les menaces.....	47
3. OPTIONS STRATEGIQUES DE PROMOTION ET DE VALORISATION DES PFNL DU BURKINA FASO	49
3.1. Les fondements et les principaux problèmes à résoudre.....	49
3.1.1. Les fondements.....	49
3.1.2. Les principaux problèmes à résoudre.....	49
3.2. Vision de la stratégie de promotion et de valorisation des PFNL à l’horizon 2025	50
3.3. Les filières prioritaires à développer	50
3.4. Objectifs de la stratégie.....	51
3.5. Les principes directeurs	51
3.5.1. La participation et le développement du partenariat	51
3.5.2. La prise en compte de l’approche filière	52
3.5.3. La prise en compte de l’approche Analyse et Développement des Marchés	52
3.5.4. Le leadership national	52
3.5.5. La cohérence des actions.....	52
3.5.6. La spécialisation régionale	53
3.5.7. La prise en compte du genre.....	53
3.6. Principaux axes stratégiques d’intervention.....	53
3.6.1 Axe 1 : Organiser et structurer les acteurs des filières de PFNL.....	53
3.6.2 Axe 2 : Renforcer les capacités des acteurs.....	Error! Bookmark not defined.
3.6.3 Axe 3 : Améliorer et diffuser les connaissances et les informations sur les PFNL	54
3.6.4 Axe 4 : Moderniser les exploitations	55
3.6.5 Axe 5 : Développer les marchés des PFNL	56
3.6.6 Axe 6 : Accroître et diversifier le potentiel en PFNL.....	Error! Bookmark not defined.
3.6.7 Axe 7 : Renforcer le cadre juridique et institutionnel de la gestion et de l’exploitation des PFNL.....	57
4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE.....	58
4.1. Rôle des différents acteurs.....	58
4.1.1. Les organisations professionnelles et les opérateurs privés	58
4.1.2. L’Etat et ses démembrements.....	59
4.1.3. Les collectivités territoriales et les communautés de base.....	59
4.1.4. Les institutions de recherche.....	60
4.1.5. Les partenaires techniques et financiers	60
4.2. Suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.....	62
4.2.1. Le suivi d’exécution	62
4.2.2. Le suivi d’impact.....	63
CONCLUSION GÉNÉRALE	64
ANNEXE 1 : Cadre logique des principales d’actions	65
ANNEXE 2 : Liste des espèces forestières bénéficiant de mesures de protection particulière.....	68

ANNEXE 3 :	69
3.1) Liste des espèces disparues, en voie de disparition, menacées et vulnérables sur le plan national.	69
3.2) Liste des espèces végétales en péril dans la partie nord et centre-nord du Burkina Faso. ...	70
ANNEXE 4 : Lexique des noms botaniques et en français de quelques espèces pourvoyeuses de PFNL au Burkina Faso	71
ANNEXE 5 : Domaines d'activités de quelques unités de transformation semi-industrielle des PFNL.....	72

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Capacités de production de PME et chiffres d'affaires réalisés dans l'exploitation de quelques PFNL.	33
Tableau 2 : Evolution des volumes (kg) des exportations de quelques PFNL	Error! Bookmark not defined.
Tableau 3 : Evolution des volumes (kg) des importations de quelques PFNL	Error! Bookmark not defined.

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma du circuit de distribution des PFNL en fonction des différents intervenants..	36
Figure 2 : Circuit général de collecte et d'approvisionnement des PFNL bruts.....	37
Figure 3: Place des PFNL dans la formation des revenus des ménages.....	41

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABESF	:	Association Burkinabè de l'Économie Sociale et Familiale
ADM	:	Analyse et Développement des Marchés
ADP	:	Assemblée des Députés du Peuple
AEP	:	Alimentation en Eau Potable
AFAUDEB	:	Association Faune et Développement au Burkina
AN	-	Assemblée Nationale
APFNL	:	Agence de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux
ARSA	:	Amélioration des Revenus et de Sécurité Alimentaire pour les groupes vulnérables
ASP-HF	:	Agro-Sylvo-Pastoral, Halieutique et Faunique
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BDOT	:	Base de Données sur l'Occupation des Terres
CAP	:	Centre d'Agriculture Polyvalent
CEAO	:	Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest
CEAS	:	Centre Écologique Albert Schweitzer
CEDEAO	:	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGCT	:	Code Général des Collectivités Territoriales
CIFOR	:	Center For International Forestry Research
CILSS	:	Comité-Inter États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNRST	:	Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
CNSF	:	Centre National de Semences Forestières
CPAK	:	Centre de Promotion d'Apiculture de Koudougou
CRA	:	Chambres Régionales d'Agriculture
CRSBAN	:	Centre de Recherche en Sciences Biologiques Alimentaires et Nutritionnelles
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CT	:	Collectivités Territoriales
DANIDA	:	Coopération Technique Danoise
DEP	:	Direction des Études et de la Planification
DGPSA	:	Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles
DOS	:	Document d'Orientation Stratégique
DSES	:	Direction du Suivi Écologique et des Statistiques
DTA	:	Département de Technologie Alimentaire
DYFAB	:	Projet Dynamisation des Filières Agro-Alimentaires du Burkina
ECOCERT	:	Bureau d'Étude d'Eco certification
EIE	:	Étude d'Impact sur l'Environnement
ENEF	:	École Nationale des Eaux et Forêts

EPA	:	Établissement Public à caractère Administratif
FAARF	:	Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FASONORM	-	Normes du Burkina Faso
FIAB	:	Fédération des Industries Agroalimentaires et de transformation du Burkina
FMI	:	Fonds Monétaire International
FSC	:	Forest Stewardship Council
GAR	:	Gestion Axée sur les Résultats
IBICA	-	Impôt sur les Bénéfices Industriels, Commerciaux et Agricoles
INERA	:	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
INSD	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IRSAT	:	Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologie
IRSS	:	Institut de Recherche en Sciences de la Santé
IUTS	-	Impôt Unique sur les Traitements et Salaires
JICA	:	Agence de Coopération Internationale Japonaise
LPDRD	:	Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
MAHRH	:	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MEF	:	Ministère de l'Économie et des Finances
MECV	:	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MRA	:	Ministère des Ressources Animales
NEPAD	:	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NIE	:	Notice d'Impact sur l'Environnement
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMC	:	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAC	:	Office National du Commerce
ONUDI	:	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OP	:	Organisation Professionnelle
PADAB	:	Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture du Burkina Faso
PAFASP	:	Projet d'Appui aux Filières Agro Sylvo-Pastorales
PAGREN	:	Projet d'Appui à la Gestion Participative des Ressources Naturelles dans la région des Hauts-Bassins
PAMER	:	Projet d'Appui aux Micro-Entreprises Rurales
PAPME	:	Projet d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PAPSA	:	Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de à la Sécurité Alimentaire
PAS	:	Programme d'Ajustement Structurel
PASE	:	Programme d'Appui au Secteur de l'Energie

PDA/ECV	:	Programme Décennal d'Action de l'Environnement et du Cadre de Vie
PDDAA	-	Programme de Développement Durable de l'Agriculture Africaine
PDE	:	Plan de Développement d'Entreprise
PFNL	:	Produits Forestiers Non Ligneux
PGDRN	:	Programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PHAVA	:	Projet Pharmacopée Valorisée
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PM	-	Premier Ministère
PME/ PMI	:	Petite et Moyenne Entreprise / Petite et Moyenne Industrie
PMEF	:	Petites et Moyennes Entreprises Forestières
PNE	:	Politique Nationale en matière d'Environnement
PNGT2	:	Programme National de Gestion des Terroirs (Phase II)
PNSR	:	Programme National du Secteur Rural
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROGEPAF/ Comoé	:	Projet de Gestion Participative des Forêts de la Comoé
PROGEREF	:	Projet de Gestion des Ressources Forestières et Fauniques
PRONAGREF	:	Programme National de Gestion des Ressources Forestières et Fauniques
PROTECV		Programmes Triennaux de l'Environnement et du Cadre de Vie
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
RAF	-	Réforme Agraire et Foncière
REEB	:	Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina
SARL	:	Sociétés à Responsabilité Limitée
SCADD	:	Stratégie de Croissance Accélérée pour le Développement Durable
SDR	:	Stratégie de Développement Rural
SH	-	Système Harmonisé
SIM	:	Système d'Information sur les Marchés
SODEPAL	:	Société d'Exploitation des Produits Alimentaires
SP/CONEDD	:	Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
TCP	:	Programme de Coopération Technique
TPA		Taxe Patronale et d'Apprentissage
TVA		Taxe sur la Valeur Ajoutée (
UE	-	Union Européenne
UEMOA	:	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UICN	:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

AVANT PROPOS

L'économie du Burkina Faso est basée sur le secteur rural, principale source de revenus et d'emplois. Afin d'accélérer la croissance de ce secteur et d'assurer un développement durable, différents documents de politiques et de stratégies ont été adoptés et retiennent le développement des filières comme la voie crédible de réduction notable de la pauvreté et de redistribution des fruits de la croissance économique nationale.

La définition de la stratégie de promotion et de valorisation des PFNL s'inscrit dans la dynamique d'opérationnaliser la Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'horizon 2015 afin de contribuer à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à l'accélération de la croissance économique du Burkina Faso. Elle se veut le cadre de référence pour la mise en cohérence de l'ensemble des interventions de tous les acteurs sur le terrain, au Burkina Faso.

L'identification des orientations et des domaines d'actions prioritaires a impliqué l'ensemble des acteurs concernés et se fonde sur un état des lieux approfondi des PFNL.

En outre, les principes directeurs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et les orientations de la SDR ont été les fils conducteurs pour l'élaboration de cette stratégie. Le document prend également en compte, les grandes lignes du document provisoire de la Stratégie de Croissance Accélérée pour un Développement Durable.

Partant de la vision du développement rural et des objectifs de l'étude prospective Burkina 2025, les options stratégiques visent la professionnalisation des acteurs, la compétitivité des produits des filières des PFNL, afin de mieux tirer profit des opportunités sur les marchés national, régional et international tout en garantissant une exploitation durable de la ressource.

Ce document de référence comble un vide dans le domaine des PFNL et instaure la concertation et le développement du partenariat comme principes cardinaux pour asseoir une synergie d'actions nécessaire aux succès des actions retenues.

La réussite de la mise en œuvre de ce Plan Stratégique requiert l'engagement et la participation de tous en vue d'un développement rural durable, harmonieux et profitable à tous.

C'est ici donc, l'occasion de féliciter l'ensemble des acteurs du monde rural, pour leur contribution à l'élaboration de ce Plan Stratégique, et tous les partenaires techniques et financiers pour leur constante disponibilité.

Le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie

SALIFOU SAWADO

Officier de l'Ordre National

RESUME EXECUTIF

Le Burkina Faso est un pays dont l'économie est basée essentiellement sur l'agriculture qui emploie et procure les revenus à environ 86% de la population (PAPSA, 2009), contribue pour environ 33-40% au PIB national et représente, en moyenne, 70% des recettes d'exportation. Au cours de ces dernières décennies, cette contribution a été très instable voire décroissante, en raison de la volatilité des cours du coton sur le marché mondial. Tirant leçon des insuffisances de la performance de son économie, notamment du danger de polariser ses sources de revenus et d'exportation sur la seule culture cotonnière, le pays a pris l'option de s'engager résolument dans leur diversification.

L'élaboration de cette stratégie est la suite logique de la volonté de l'Etat de mettre en exergue les PFNL exprimée à travers la création de l'Agence de Promotion des PFNL.

Le présent document est le fruit d'un processus participatif, qui a impliqué tous les acteurs organisés ou non, depuis les villages jusqu'aux niveaux régional puis national. Il se veut un document dont le contenu est partagé et dont les orientations et les actions sont le fruit de l'analyse commune de l'existant.

Au sens de la présente stratégie, les PFNL s'entendent par « **tout bien d'origine biologique autre que le bois et la faune à l'exception des insectes, dérivé des forêts, des autres terres boisées et des arbres hors forêts, notamment des végétaux spontanés, domestiqués, et ceux destinés au reboisement** ». Ils comprennent les feuilles, les fleurs, les fruits, les écorces, les racines, les tiges non lignifiées, la sève, la gomme, les résines, les champignons, le miel, les insectes.

L'état des lieux indique que 70% du territoire national du Burkina Faso, soit environ 19 048 352 ha, renferme une grande diversité de PFNL. On y dénombre: 52 espèces ligneuses pourvoyeuses de fruits et graines comestibles, 16 espèces ligneuses pourvoyeuses de feuilles comestibles, 13 espèces ligneuses pourvoyeuses de gommes et résines, 2 espèces ligneuses pourvoyeuses de sève et latex, 6 espèces ligneuses pourvoyeuses de tubercules, de rhizomes et de racines à usages divers, 24 espèces ligneuses pourvoyeuses d'écorces et tiges à usage divers, 21 espèces de champignons comestibles, 7 espèces de paille, 76 espèces ligneuses pourvoyeuses de fourrage ligneux, plusieurs espèces pourvoyeuses de miel, 2 espèces d'insectes comestibles (Nacoulma, 1996 ; Lamien, 2004 ; PNGT2, 2006 ; SP/CONEDD, 2008). Il existe divers textes juridiques, qui s'appliquent de manière générale à la gestion durable des ressources naturelles, mais ceux-ci restent jusque-là insuffisamment connus et appliqués (Code de l'Environnement, Code Forestier, Loi d'Orientation relative au pastoralisme, Loi portant régime foncier rural au Burkina Faso...).

La promotion et la valorisation de ces PFNL sont animées par plusieurs acteurs directs et indirects.

Parmi les acteurs directs, figurent des producteurs, des transformateurs, des commerçants.

Les producteurs, constitués essentiellement de femmes et de jeunes, résident dans les zones rurales ou péri urbaines et s'investissent à la collecte des produits bruts.

Quant aux transformateurs, ils sont aussi bien en zones urbaines que urbaines et exercent dans (i) l'agroalimentaire (fabrication de jus, de vin, de la confiture, des gâteaux, de soubala, du miel...), (ii) l'extraction d'huile végétale et de fabrication de cosmétique (savon, huile, pommade...), (iii) la phytothérapie (plus de 547 espèces de plantes utilisées).

Les commerçants constituent le groupe le plus important après les producteurs, et se consacrent aux différents produits. Leur activité est liée à la saisonnalité des PFNL. Ils se répartissent en collecteurs, grossistes/exportateurs et détaillants.

Ces différents acteurs directs sont très peu organisés. Ils sont accompagnés dans leurs activités par des acteurs indirects, qui sont des services de l'Etat, des ONG/Associations et autres acteurs du privé, des projets/programmes, des partenaires techniques et financiers

Au plan socio-économique, les PFNL entrent dans l'alimentation et l'équilibre nutritionnel de plus de 43,4% des ménages burkinabè, interviennent dans l'amélioration de la santé de 75-90% des habitants, procurent 23% des revenus et de l'emploi aux ménages ruraux. Selon la FAO (1987), les revenus monétaires générés par l'exploitation des seuls PFNL, bien qu'en deçà de la réalité, seraient d'une vingtaine de milliards par an et représenteraient au moins 10 % du PIB du pays.

Au-delà des difficultés et contraintes, l'incidence économique des PFNL peut être encore améliorée par une meilleure exploitation des atouts et opportunités qu'offre le secteur. L'analyse des différents paramètres a permis de dégager une vision, des orientations et sept axes stratégiques dont la mise en œuvre des actions prioritaires devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2025.

- Axe 1 : Professionnaliser les acteurs des filières PFNL ;
- Axe 2 : Accroître la productivité et les productions des PFNL ;
- Axe 3 : Améliorer la compétitivité et la mise en marché des PFNL ;
- Axe 4 : Renforcer le cadre juridique et institutionnel de la gestion et de l'exploitation des PFNL.

La mise en œuvre de la stratégie, après son adoption par le Gouvernement, incombera à tous les acteurs et son opérationnalisation sera assurée à travers des plans d'actions dont le premier couvrira la période 2010-2015. Pour coordonner les interventions, il a été proposé la mise en place d'un dispositif comprenant le MECV et par délégation l'APFNL, appuyée par un cadre de concertation.

INTRODUCTION

La présente stratégie initiée par le MECV, s'inscrit dans une dynamique de mieux connaître les PFNL et leurs potentialités, d'une part, de valoriser et de faire la promotion de toutes les filières présentant des opportunités intéressantes sur les marchés locaux, sous-régionaux et internationaux d'autre part. Son élaboration est la suite logique de la volonté de l'Etat de mettre en exergue les PFNL exprimée à travers la création de l'Agence de Promotion des PFNL.

Il est le fruit d'un processus participatif, qui a impliqué tous les acteurs organisés ou non, depuis les villages jusqu'aux niveaux régional puis national. Il se veut donc un document dont le contenu est partagé et dont les orientations et les actions sont le fruit de l'analyse commune de l'existant.

Le document vise à donner aux différents acteurs, la vision et les orientations à l'horizon 2025, ainsi que les actions prioritaires à mener d'ici 2015. Il doit permettre de coordonner les initiatives et d'harmoniser les interventions des différents acteurs. Aussi, s'est-il inspiré des résultats provisoires de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) et du Programme National du Secteur Rural (PNSR), en cours d'élaboration. Les actions prioritaires de promotion et de valorisation des PFNL définies sont en adéquation avec celles contenues dans le Programme Décennal d'Action de l'Environnement et du Cadre de Vie (PDA/ECV) et sont intégrées lors de l'élaboration de la SCADD et du PNSR.

De la stratégie, découlera un plan d'actions chiffré à l'horizon 2015, qui servira de cadre de priorisation des investissements dans le domaine des PFNL et indiquera les résultats attendus de la mise en œuvre des différentes actions, ainsi que les moyens financiers à mobiliser pour pouvoir réaliser ces actions.

Des programmes d'activités des structures impliquées consacreront l'opérationnalisation de la stratégie, qui fera l'objet d'un suivi régulier et des évaluations triennales, afin de procéder aux ajustements nécessaires.

1. GENERALITES

1.1. Contexte

1.1.1. Politiques et stratégies nationales dans le secteur du développement rural

Le développement économique du Burkina Faso est essentiellement bâti sur le secteur rural. Il emploie et procure des revenus à environ 86% de la population, contribue pour environ 33-40% au PIB national et représente, en moyenne, 70% des recettes d'exportation, grâce principalement à l'agriculture (25%), à l'élevage (12%), à la foresterie et à la pêche (3%)(CSLP, 2003).

Pour vaincre la pauvreté persistante, les pouvoirs publics multiplient les initiatives visant à réduire l'insécurité alimentaire et à améliorer le niveau des revenus, particulièrement en milieu rural. Ainsi, à la suite de l'inscription du pays au PAS en 1991, un ensemble de politiques et de stratégies sous-sectorielles de développement ont été adoptées¹, contribuant toutes à l'atteinte des objectifs définis dans le CSLP (adopté en 2000 et révisé en 2003) à savoir :

- accélérer la croissance et la fonder sur l'équité ;
- garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base ;
- élargir des opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres ;
- promouvoir la bonne gouvernance.

Dans le domaine du développement rural (productions végétale, animale, sylvicole, halieutique et faunique), l'inscription au PAS a induit, entre autres, la libéralisation du commerce des produits agricoles, la suppression des subventions sur les intrants agricoles et la privatisation d'entreprises publiques et parapubliques des secteurs agro-industriels. Pour accompagner cette mutation, différentes politiques et stratégies sous-sectorielles, capitalisées aujourd'hui dans la Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'horizon 2015, ont été adoptées et mises en œuvre².

La SDR, adoptée en 2003, fédère, harmonise et met en cohérence l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles agricoles avec le CSLP. Les principaux enjeux poursuivis sont de renforcer la sécurité alimentaire, d'augmenter les revenus des populations rurales, d'assurer une gestion durable des ressources naturelles, de responsabiliser les populations rurales en tant qu'acteurs de développement.

¹ PASA, LPDA, DOS, PSO, LPDRD, Politique de l'élevage, Politique Forestière Nationale, Politique Nationale en matière d'Environnement, etc.

² Il s'agit de : LPDA, DOS, PSO, LPDRD, Politique de l'élevage, Politique de l'environnement, Politique de l'eau, etc..

A travers ces transformations, le Burkina Faso poursuit la vision d'assurer une sécurité économique, alimentaire, environnementale, individuelle et politique dans la perspective d'atteindre les OMD ainsi que ceux du NEPAD" (CSLP, 2003).

L'opérationnalisation de la SDR devrait donc contribuer à la réalisation des trois objectifs quantitatifs majeurs de cette vision, qui sont : (i) accroître le PIB/habitant d'au moins 4% par an, (ii) ramener l'incidence actuelle de la pauvreté à moins de 35% et (iii) accroître l'espérance de vie à au moins 60 ans, à l'horizon 2015.

En 2010, soit cinquante ans après son indépendance, le Burkina Faso est toujours en quête de développement économique et social. En effet, le pays reste confronté à une pauvreté de masse, comme l'atteste le pourcentage estimé de personnes ayant un niveau de consommation inférieur au seuil de pauvreté. En 2009, en moyenne 40% de la population du territoire vivent en dessous du seuil de pauvreté (SCADD, 2010). C'est dire que le bilan d'une décennie de développement économique et social au Burkina Faso met en évidence diverses faiblesses qu'il convient de corriger pour relever les défis, qui se présentent au pays dans l'optique de la SCADD en cours d'élaboration.

La promotion des filières des PFNL s'inscrit donc dans cette dynamique et s'opère dans le respect des principes directeurs retenus dans le PDA/ECV³ à savoir :

- la gestion des ressources naturelles et le développement durables ;
- la promotion de la bonne gouvernance ;
- le recentrage du rôle de l'Etat et le renforcement du partenariat entre l'Etat et les autres acteurs ;
- le transfert des compétences, le développement du capital humain et la prise en compte des spécificités régionales ;
- la prise en compte de l'approche genre et de l'approche « Analyse et Développement des Marchés ».

1.1.2. Opportunités de croissance

Au cours des dix dernières années, le Burkina Faso a enregistré une croissance économique de 5,2% en moyenne⁴ (FAO, 2009). Malgré ces résultats forts encourageants, le constat suivant est établi :

- le taux de couverture des besoins alimentaires par la production nationale reste instable et varie entre 96 et 125%. Dans les zones de grande vulnérabilité, 40 à 50% des ménages sont en insécurité alimentaire (DGPSA, 2005-2008);
- les exportations réalisées ne permettent pas de générer suffisamment de ressources propres pour la création de nouveaux emplois et des revenus

³ PDA/ECV: Programme Décennal d'Action de l'Environnement et du Cadre de Vie

⁴ Taux de croissance économique moyen enregistré : 1998-2003 : 5,5%; 2006 : 5,5%; 2007 : 3,6%; 2008 : 5,3%

additionnels, de financer le développement et de répercuter la croissance macro-économique enregistrée sur les conditions de vie des ménages, surtout ruraux ;

- la paupérisation de la population, particulièrement celle rurale, reste persistante et perceptible (46,4% vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2003 selon le CSLP).

Les analyses indiquent une incidence très volatile de cette croissance sur la réduction de la pauvreté et le développement social, en raison d'une part, d'une forte dépendance de l'agriculture des conditions climatiques et, d'autre part, de l'instabilité des ressources financières procurées par les exportations traditionnelles, que sont le coton et les produits animaux (cours très fluctuants du coton, baisse des exportations des produits animaux vers la Côte d'Ivoire en raison des problèmes socio-politiques...). En outre, la cristallisation des efforts sur produits très limités, a montré ces dernières années, les limites et les dangers d'une telle option, tant en termes d'accroissement des revenus qu'en termes de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement (ex : baisse de la fertilité des sols, pollution des eaux, des sols et du cadre de vie, déforestation, forte mortalité suite à des calamités⁵, etc.).

Aujourd'hui, la vision partagée par les pouvoirs publics, les Partenaires Techniques et Financiers et les acteurs directs du secteur de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique (producteurs, commerçants/exportateurs, transformateurs) est d'une part, celle de l'intensification et de la diversification des filières et d'autre part, celle de la professionnalisation des acteurs et de la spécialisation régionale en fonction des spéculations. Le souci de valoriser toutes les potentialités suggère l'identification des filières ASP-H porteuses.

1.2. Problématiques liées aux PFNL

1.2.1 Problématiques liées à l'exploitation

La promotion des PFNL au Burkina doit intégrer deux questions majeures : (i) améliorer et diversifier les sources de produits alimentaires et de revenus, pour les populations et l'Etat, d'une part, (ii) pérenniser la ressource naturelle, d'autre part. Les problématiques liées aux PFNL se posent également en termes d'équité entre acteurs, d'une part, dans l'accès et le contrôle des ressources et, d'autre part, dans le partage des bénéfices générés par l'exploitation de ces ressources.

Jusqu'à ce jour, l'exploitation et la promotion des PFNL manque de vision prospective et de coordination des actions, donnant l'impression d'une anarchie dans les pratiques d'exploitation qui ne tiennent pas suffisamment compte de la pérennité de la ressource naturelle.

⁵ Cas de la grippe aviaire, des fortes mortalités après l'invasion acridienne qui a réduit les pasturages, les sécheresses...

En effet, depuis les temps ancestraux, les PFNL sont d'usages courants dans nos contrées comme sources de compléments alimentaires (feuilles, fruits, fleurs, etc.), de médicaments et de maintien de la santé humaine et animale (feuilles, écorce, essence, tanin...), etc. Aujourd'hui, ils sont utilisés comme ingrédients dans les préparations médicamenteuses et alimentaires (confiserie, boissons...). Le désir de maximiser les gains, la multiplication des usages et l'importance de la demande conduisent à d'importants prélèvements, dont quelques conséquences sont la réduction drastique, voire la disparition de certaines espèces. Les multiples étalages et dépôts sur nos marchés locaux et citadins sont la preuve de ces nouveaux comportements des acteurs.

Au plan de l'apport de revenus et de la création de richesses additionnelles, les PFNL ont été, à une certaine époque, une source de prospérité, pour l'économie nationale et pour certains acteurs.

Encadré 1 : *Les amandes de karité étaient, dans les années 70, voire jusqu'au début des années 90, un des produits de cru phare des transactions du Burkina Faso avec l'extérieur et un des plus grands pourvoyeurs de ressources monétaires alimentant et assurant les activités de la Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles.*

L'Etat et ses partenaires (ex : PTF, ONG, secteur privé...) ont peu investi dans le développement des PFNL. Pourtant l'on constate un engouement des acteurs directs. Toutefois, cette propension des volontés et des initiatives à tirer profit des PFNL n'est pas suffisamment encadrée par les pouvoirs publics. La situation est surtout dramatique lorsque cette exploitation anarchique touche les organes reproducteurs ou les racines, mettant en péril l'existence même de la ressource. En fait, une telle situation est le résultat de l'absence de stratégies et de normes d'exploitation fixées par l'autorité publique, ou de l'insuffisance de rigueur dans l'application des textes législatifs et réglementaires (lorsqu'il en existe).

Par ailleurs, les journées de promotion des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques organisées dans certaines régions (Est, Centre-Est, Sahel...) ont mis à nu, outre la faible organisation des acteurs directs des filières, la faible connaissance des techniques et technologies permettant d'avoir des produits de qualité. A titre illustratif, FASONORM a fait déjà des efforts, avec certains partenaires nationaux et internationaux (ex : Programme Qualité UE/UEMOA), pour obtenir et garantir des normes de qualité pour certains PFNL (amande et beurre de karité, ...). Malheureusement, pour la quasi-majorité des produits mis en vente sur le marché national, il n'existe aucune référence. Pire, sur les lieux de prélèvements, il n'existe aucune disposition (discipline) d'autocontrôle, de contrôle a priori ou a posteriori.

La faible technicité des acteurs entraîne, pour l'individu comme pour le pays, une perte d'image et une faible compétitivité des produits sur les marchés, une perte d'autant plus préjudiciable que les produits sont destinés à l'exportation. Cette faiblesse entraîne, par

ricochet, une moindre valeur ajoutée des produits, qui ne profite guère aux acteurs directs (producteurs, transformateurs, commerçants) et par conséquent, leur fait perdre des opportunités de rentabiliser leurs investissements et leurs activités. Il est, aujourd'hui, important d'être vigilant en matière de qualité sanitaire des aliments et de suivre les principales alertes et substances dangereuses pour la santé animale et humaine, tels que la contamination par les aflatoxines, l'existence de salmonelle, le niveau de résidus en pesticides....

Aussi, prévaut-il sur certains produits d'exportation, des problèmes préoccupants.

1.2.2. Problématiques liées à la définition et à la classification des PFNL

La définition et la clarification des concepts visent à donner une compréhension claire et unique des terminologies utilisées. Elles devraient donc contribuer à réduire les déficits de communication et faciliter la classification des PFNL, la collecte et l'agrégation des informations, l'accompagnement de leur promotion et de leur valorisation.

Il n'existe pas encore un consensus universel sur le concept des PFNL. La définition adoptée par la FAO et ses partenaires en 1999 est celle actuellement utilisée sur le plan international. Cette définition indique que « **Les Produits Forestiers Non Ligneux sont des biens d'origine biologique autre que le bois dérivé des forêts, des autres terres boisées et des arbres hors forêts** ».

Selon les explications qui accompagnent cette définition⁶, les trois composantes du terme «produits forestiers non ligneux» sont interprétées comme suit :

- **Produits** : Il désigne des biens qui sont des objets physiques et tangibles d'origine biologique, tels que les plantes, les animaux et leurs produits.
Les services forestiers (par exemple écotourisme, pâturage et bio prospections) et les avantages forestiers (par exemple conservation des sols, fertilité des sols et protection des bassins versants) sont exclus.
- **Forestiers** : Les PFNL devraient être dérivés des forêts, des plantations et des utilisations similaires des terres. Les concepts de «forêts» et «autres terres boisées», ont été définis également par la FAO (2000).
Les plantations étant incluses dans la définition des forêts selon la FAO, les PFNL qui en dérivent appartiennent donc à la classification des PFNL.
- **Non ligneux** : Le terme PFNL exclut toutes les matières premières ligneuses. Sont donc exclus le bois, les copeaux de bois, le charbon de bois et le bois de feu, ainsi que les «petits bois», comme les outils, l'équipement ménager et les sculptures.

Cette définition suscite des débats contradictoires par rapport à la prise en compte de certains produits parmi les PFNL. Il s'agit notamment des produits issus de l'horticulture, des vergers, de l'arboriculture ou agrosylviculture (agrumes, amandes d'anacarde, etc.).

⁶ Cf. : "GreenFacts, du site de la FAO/Département des forêts Termes et définitions"

Au Burkina Faso, la classification des produits de la faune et du miel parmi les PFNL suscite également des réticences. Le grand problème qui se pose souvent, est la non précision des structures étatiques devant prendre en charge la gestion et le contrôle de ces produits.

Dans le présent document, nous entendrons par PFNL « **tout bien d'origine biologique autre que le bois et la faune à l'exception des insectes, dérivé des forêts, des autres terres boisées et des arbres hors forêts, notamment des végétaux spontanés, domestiqués, et ceux destinés au reboisement** ». Ils comprennent les feuilles, les fleurs, les fruits, les écorces, les racines, les tiges non lignifiées, la sève, la gomme, les résines, les champignons, le miel, les insectes.

Les termes « végétaux spontanés, domestiqués et espèces ligneuses de reboisement » sont compris comme suit⁷ :

- **Végétaux spontanés** : végétaux (plantes, champignons) qui poussent à l'état sauvage sans influence humaine. Il s'agit particulièrement des espèces locales ;
- **Végétaux domestiqués** : végétaux sortis volontairement par l'homme de leur état naturel pour être entretenus et protégés afin de les adapter aux nouvelles conditions de culture et aux exigences de ses besoins. Sont visées particulièrement les espèces locales dont les travaux de recherche ont permis la reproduction en plants ou par voie végétative (greffage, marcottage, etc.) ;
- **Végétaux destinés au reboisement** : espèces ligneuses utilisées pour la conversion anthropique directe de terres non forestières et/ou de terrains qui avaient précédemment porté des forêts en terres forestières par plantation ou par ensemencement.

Sont donc exclus des PFNL au sens de la présente stratégie :

- les produits des animaux sauvages ;
- les produits issus de l'arboriculture (mangue, agrumes, anacarde, etc.).

Par rapport à la classification des PFNL, elle est nécessaire car elle permet entre autres :

- de faciliter leur reconnaissance sur le marché ;
- de déterminer l'importance de ces produits dans les économies nationales et internationales ;
- de fournir les bases nécessaires pour le développement de la compréhension sur les utilisations et sur la demande concernant ces produits ;
- d'aider à harmoniser les différentes méthodologies concernant les ressources ;
- d'organiser les acteurs par filière ;
- de définir et d'appliquer une réglementation adaptée à chaque type de PFNL.

⁷ Une liste indicative des noms botaniques et locaux des espèces concernées est donnée à l'annexe 2.

Tout comme la définition, il y a plusieurs approches de classification des PFNL. Ces classifications peuvent être faites selon :

- 1) l'usage final (médicaments, boissons, ingrédients, huiles, acidulant, ustensiles, etc.) ;
- 2) les parties de la plante utilisées (feuilles, fleurs, fruits, racines, écorces, etc.) ;
- 3) les objectifs particuliers poursuivis ;
- 4) la taxonomie ;
- 5) les caractéristiques de gestion ou encore de la forme de vie ;
- 6) etc.

La forme de catégorisation adoptée pour la présente stratégie est celle qu'on rencontre le plus et qui s'adapte le mieux au principe de la codification internationale des Produits Forestiers Non Ligneux. Il s'agit de celle de Chandrasekharan (1995, in FAO 2001). Cet auteur a établi un Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (Système harmonisé ou SH) en se basant sur une classification des PFNL selon les principaux systèmes de classification internationale, notamment la classification type du commerce international et la classification provisoire des principaux produits.

Ainsi, les types de PFNL seront distingués comme suit :

- **les PFNL comestibles** encore appelés PFNL alimentaires, utilisés comme nourriture et boisson (feuilles, fleurs, fruits, racines, écorces, champignons, etc.) ;
- **les PFNL fourragers**, utilisés comme aliments pour les animaux ou les abeilles ;
- **les PFNL médicinaux**, utilisés dans la phytothérapie et/ou par les compagnies pharmaceutiques ;
- **les PFNL insecticides et fongicides** (feuilles, fleurs, fruits, racines, écorces, etc.) ;
- **les PFNL cosmétiques et de parfumerie**, utilisés spécifiquement comme parfums, comme produits fournissant de l'huile essentielle (volatile) et autres produits utilisés dans les cosmétiques ;
- **les PFNL colorants et tannins**, qui sont des matières végétales (surtout écorce et feuille) donnant des tannins et d'autres parties de la plante (surtout les feuilles et les fruits) utilisées comme colorants ;
- **les PFNL artisanaux**, qui sont utilisés comme ustensiles, produits artisanaux et matériaux de construction (la chaume, le bambou, l'osier, les fibres, etc.) ;
- **les PFNL ornementaux**, qui sont des plantes complètes (exemples : les orchidées) et parties de plantes (exemples : pots de fleurs faits en racine) utilisés en ornementation ;

- **les exsudats**, qui sont produits par les plantes sous forme d'exsudats comme la gomme (hydrosoluble), les résines (hydro-insoluble) et le latex (jus laiteux ou clair non fermenté) ;
- **les insectes comestibles**.

1.3. Justification de l'élaboration d'une stratégie de promotion et de valorisation des PFNL

Le Burkina Faso est un pays dont l'économie repose essentiellement sur les productions ASP-HF. La production cotonnière a constitué, sa seule principale production d'exportation et d'apport de devises depuis une trentaine d'années (40-70% des ressources d'exportation et 40% du PIB). Au cours de ces dernières années, la contribution du secteur est en baisse, en raison de la combinaison de deux facteurs : la baisse des prix du coton au niveau du producteur⁸ et sur le marché international, l'augmentation des prix des intrants agricoles.

Afin de permettre au pays de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)⁹ et ainsi d'inverser la tendance à la paupérisation des populations, le Burkina et ses partenaires ont retenu comme axe prioritaire, entre autres, conformément au CSLP, du NEPAD/PDDAA et au Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement, d'élargir les opportunités d'emplois et d'activités génératrices de revenus par l'exploitation rentable des ressources naturelles dont les PFNL.

Jadis connus sous des appellations péjoratives comme "*sous produits*", "*produits secondaires*", "*produits mineurs*" ou "*produits de cueillette*", les PFNL sont l'objet d'un intérêt croissant de la part des populations du fait que leur exploitation est source d'amélioration importante des revenus et contribue à la réduction des risques d'insécurité alimentaire. La FAO, dès 1996, signalait qu'environ 1,2 milliards de personnes des pays en développement utilisent les arbres de leurs fermes (champs) comme source de nourriture et de revenus. Selon les mêmes sources, les quantités mises en marché et les montants rapportés ne font qu'augmenter au fil des ans. Le document du programme « Amélioration des Revenus et de la Sécurité Alimentaire » (ARSA- 2006), composante exploitation rentable des PFNL appuyé par le PNUD, indique que les exportations des PFNL sont passées de 19 974,009 tonnes en 2001 à 3 173 612,580 tonnes en 2005 au Burkina Faso. D'autres sources mentionnent les chiffres suivants :

- 330,8 millions FCFA d'exportation de graines de karité en 1999 ; 1 192,8 millions F CFA en 2001 et 80,1 millions F CFA en 2005 (INSD, 2005) ;

⁸ Le prix au producteur est passé de 210 F CFA/kg en 2005 à 145 F CFA/kg en 2006

⁹ Objectifs OMD poursuivis prioritairement : réduire l'extrême pauvreté et la faim, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, préserver l'environnement, mettre en place un partenariat mondial pour le développement

- environ 329 tonnes de liane vendues pour 4 989 900 FCFA dans la région de Ouahigouya en un mois 8 jours (Paget, 2004) ;
- 2 161,832 kg d'amandes de prunier sauvage (*Sclerocarya birrea*) commercialisés pour un montant de 3 244 578 FCFA dans le seul marché de Néhourou en 2 mois de (Lamien et al., 2001) ;
- les PFNL contribuent pour environ 16 à 27% à la formation des revenus des femmes de la région du Sud-Ouest (Lamien et Vognan, 2001) .

Par ailleurs, les activités développées autour des PFNL sont animées par de nombreux acteurs : producteurs/cueilleurs, commerçants/exportateurs, transformateurs, transporteurs, consommateurs, structures d'accompagnement (services techniques de l'Etat, projets/programmes, ONG/Associations, PTF). La quasi-totalité des ménages burkinabè, particulièrement ruraux, exploitent, d'une façon ou d'une autre, les PFNL (pour l'autoconsommation ou pour la génération de revenus).

A cause de l'engouement des acteurs et l'importance de plus en plus reconnue du secteur, le MECV a inscrit parmi ses priorités d'intervention aujourd'hui, le développement des Produits Forestiers Non Ligneux. La prise en compte de leur promotion et de leur valorisation comme action prioritaire, dans le Programme Décennal d'Action de l'Environnement et du Cadre de Vie 2006-2015 (PDA/ECV), la SCADD et le PNSR, est déjà un atout. Toutefois, l'Etat devra poursuivre sa volonté en prenant des dispositions permettant de réduire voire de supprimer :

- les interventions disparates, isolées, sans synergie, voire antagonistes dans le secteur, qui ont souvent pour conséquences la réalisation d'investissements sans effets notables sur les objectifs prioritaires de développement et le bien être des populations ;
- la pression sur les ressources, qui produit des effets néfastes sur l'environnement en termes de diminution de la diversité biologique et du capital forestier ;
- les chevauchements entre interventions des différentes structures étatiques et non étatiques ;
- l'inorganisation des filières et le caractère exclusif des interventions ;
- l'utilisation de technologies traditionnelles peu performantes d'exploitation des PFNL ;
- l'inexistence de techniques d'évaluation éprouvées pour inventorier les PFNL ;
- la sous évaluation de la contribution des PFNL dans l'économie nationale ;
- la quasi-absence d'un cadre législatif en conformité avec les autres dispositions légales nationales et sous régionales, permettant de réguler les relations entre les acteurs ;
- l'insuffisance de communication entre les différents acteurs.

Tenant compte de ce contexte et des conclusions des concertations avec les acteurs nationaux, le Gouvernement, à travers le MECV, avec l'appui de certains Partenaires

Techniques et Financiers (FAO et PNUD), a retenu de doter le pays d'une stratégie nationale sur les PFNL. Celle-ci devrait permettre de coordonner les initiatives, d'harmoniser les interventions des différents acteurs et d'offrir un cadre approprié de promotion et de valorisation des PFNL.

La définition de cette stratégie s'appuiera sur un état des lieux concerté, qui permettra de dégager des axes stratégiques pertinents à même de conforter la position et l'image du Burkina Faso, en matière de promotion et de valorisation des PFNL.

2. ETAT DES LIEUX DES PFNL AU BURKINA FASO

2.1. Les potentialités en PFNL

Bernardin de Saint Pierre (1794) cité par Bognounou (1987) affirmait : « Il n'y a pas une plante sur la terre qui n'ait quelques rapports avec les besoins de l'homme et ne servent quelque part à sa table, à son vêtement, à son toit, à ses plaisirs, à ses remèdes ou au moins à son foyer ». On pourrait transposer ce constat pour soutenir l'hypothèse qu'au Burkina Faso, il n'y a pas une plante qui ne soit pas pourvoyeuse de PFNL. Le potentiel en PFNL dépend étroitement de l'abondance de la végétation et de la diversité floristique.

En 2002, on comptait environ 13 305 238 ha de formations forestières¹⁰ soit 48,75% du territoire national selon PNGT2 (2006). Si l'on y ajoute les superficies des territoires agricoles, ce potentiel de production à partir des formations naturelles et anthropiques représente environ 19 048 352 ha, soit 70% du territoire national. Ces estimations ne tiennent pas compte des plantations forestières évaluées à 25 874 ha en 2002 (PNGT2, 2006), et à 116 370 ha en 2006 (SP/CONEDD, 2008).

La monographie sur la diversité biologique (SP/CONEDD, 1999) indique qu'il existe au Burkina Faso dans le règne végétal 376 espèces ligneuses dont 95 exotiques, 812 espèces herbacées, 28 champignons supérieurs et 191 algues. Les 376 espèces de la flore ligneuse locale (arbres, arbustes et lianes) se regroupent en 55 familles et 214 genres. Les familles mono-génériques sont plus nombreuses que les familles multi-génériques¹¹.

Les types de PFNL suivants et le nombre d'espèces pourvoyeuses ont été recensés sur le territoire national (ARSA, 2008):

- 1) fruits et graines comestibles : 52 espèces ligneuses ;
- 2) feuilles comestibles : 16 espèces ligneuses ;
- 3) gommes et résines : 13 espèces ligneuses ;
- 4) sève et latex : 2 espèces ligneuses ;
- 5) tubercules, rhizomes et racines : 6 espèces ligneuses ;
- 6) écorces et tiges : 24 espèces ligneuses ;
- 7) champignons comestibles : 21 espèces ;
- 8) paille : 7 espèces ;
- 9) fourrage ligneux : 76 espèces ligneuses ;

¹⁰ Formations forestières : forêt claire, forêt galerie, savane arbustive, savane arborée, steppes

¹¹ Les familles multi-génériques : Caesalpiniaceae, Apocynaceae, Euphorbiaceae, Papilionaceae, Rubiaceae, Anacardiaceae, Ampelidaceae, Mimosaceae, Meliaceae, Palmae, Sapindaceae, Capparidaceae, Combretaceae, Sapotaceae

10)miel ¹²;

11)insectes comestibles : 2 espèces.

12)PFNL médicinaux : 527 plantes médicinales dans le plateau central du pays (Nacoulma, 1996 cité par Lamien, 2004).

Le potentiel des PFNL présente une répartition et une diversité qui varient selon les zones phytographiques et croît du nord au sud du pays (MECV/PNUD, 2008 ; PRONAGREF/MECV, 2009). Selon Guinko (1985), le Burkina a deux domaines phytogéographiques subdivisés en secteurs et en districts, sur la base de la trilogie climat-flore-végétation. Il s'agit :

✚ **du domaine sahélien**, couvrant deux secteurs :

- **le secteur sahélien strict** au nord du 14^{ème} parallèle, caractérisé par des steppes herbeuses, une steppe arbustive à fourrés plus ou moins dense (brousses tigrées) vers le sud. Sur le plan floristique, c'est le domaine des épineux ;
- **le secteur sub-sahélien**, caractérisé par des steppes arbustives évoluant vers le sud en steppes arborées. C'est une zone d'interférence de nombreuses espèces sahéliennes et soudaniennes ubiquistes.

✚ **Le domaine soudanien** qui regroupe le secteur nord soudanien et le secteur sud soudanien :

- **le secteur nord soudanien** : La végétation y présente l'allure de paysages agricoles dominés par des espèces protégées comme *Vitellaria paradoxa* (karité), *Parkia biglobosa* (néré), *Tamarindus indica* (tamarinier), *Adansonia digitata* (baobab), etc. ;
- **le secteur sud soudanien**, dont la végétation dans son ensemble est constituée de savanes boisées et de forêts claires entrecoupées de galeries forestières.

Au regard du spectre phytogéographique, le Burkina Faso dispose d'une grande variété de PFNL. Toutefois, les productions en PFNL ont un caractère saisonnier et la durée d'exploitation annuelle excède rarement cinq (5) mois à l'exception des PFNL médicinaux.

12 Plus d'une centaine d'espèces végétales sont mellifères

2.2. Les acteurs des PFNL

La promotion et la valorisation des PFNL sont animées par plusieurs acteurs, parmi lesquels des acteurs directs et des acteurs indirects. Les plus importants sont les producteurs, les transformateurs, les commerçants et les structures d'accompagnement (transporteurs, services techniques, ONG/Associations, projets/programmes de développement...).

2.2.1. Les acteurs directs

Les PFNL procurent plus de 50% des revenus des acteurs directs dans la Région des Cascades (APFNL, 2010). La disparition de l'activité pourrait constituer une menace réelle pour le maintien de leurs moyens d'existence. La typologie des acteurs directs est complexe. On distingue généralement les trois catégories suivantes : les producteurs/collecteurs/cueilleurs, les transformateurs, les commerçants.

TREE AID (2008) distingue dans ce groupe, les Petites et Moyennes Entreprises Forestières (PMEF) dont les activités sont orientées vers la subsistance et, celles, dont les activités sont orientées vers le profit.

Les PMEF orientées vers la subsistance sont des entreprises pour lesquelles l'activité liée aux PFNL est une extension des activités du ménage. Cette catégorie est la plus importante du secteur des PFNL et comprend à titre d'exemples les tradipraticiens (les plus nombreux), les productrices de beurre de karité de savons à base de beurre de karité et d'huile de neem, les productrices de soubala, les producteurs de gommes, d'amandes, de jujube, de feuilles de baobab, etc.

Les PMEF orientées vers le profit sont des entreprises qui, à partir de l'activité liée aux PFNL, ont créé des entreprises lucratives. Cette catégorie englobe les producteurs cueilleurs, les transformateurs utilisant des moyens artisanaux, les transformateurs utilisant des moyens semi-industriels, les commerçants nationaux, les exportateurs.

La plupart des PMEF évoluent dans le secteur informel bien qu'on rencontre des entreprises formelles. Ce sont des structures qui s'intéressent beaucoup plus aux produits d'exportations (karité, gomme arabique, etc.) et aux plantes médicinales. On les rencontre aussi bien dans la transformation des PFNL que dans la vente de produits de cru.

a) Les producteurs / collecteurs

Les producteurs résident dans les zones rurales ou péri urbaines et s'investissent dans la collecte des produits bruts. On rencontre essentiellement des femmes dont l'activité permet de couvrir les besoins de la consommation familiale. On retrouve aussi dans le

maillon, des enfants, des hommes (ceux-ci se contentent généralement de la collecte dans leurs champs), des éleveurs et des sylviculteurs.

L'activité de cueillette des PFNL constitue un droit d'usage reconnu aux populations riveraines des formations forestières. Toutefois, l'accessibilité aux PFNL issus des arbres situés dans les champs sont traditionnellement exploités par les propriétaires de ces derniers.

Ces producteurs sont, pour la plupart, analphabètes, répartis sur l'ensemble du territoire national et inorganisés (selon la loi 014/99/AN portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso).

b) Les transformateurs

L'activité de transformation de PFNL consiste généralement en :

- la transformation agro alimentaire : fabrication de jus, de vin, de la confiture, des gâteaux, fabrication de soumbala, production du miel, etc ;
- l'extraction d'huile végétale et la fabrication de produits cosmétiques : huilerie et savonnerie de karité, de Balanites, de neem, de baobab, etc ;
- la phytothérapie.

Les PFNL connaissent un faible niveau de transformation bien qu'il se développe de plus en plus des unités de transformation tenues par des associations, des groupements ou des entreprises individuelles. Les femmes sont les plus grandes animatrices de ce maillon (transformation). Elles sont pour la plupart organisées en groupement ou association contrairement aux producteurs/cueilleurs.

Ces acteurs sont installés aussi bien dans les zones rurales que dans les centres urbains.

Ils peuvent être regroupés en deux groupes de transformateurs, à savoir : les transformateurs utilisant des moyens artisanaux et ceux utilisant des moyens semi-industriels.

- *Les transformateurs utilisant des moyens artisanaux.* Les acteurs de cette catégorie emploient un personnel dont le nombre est en moyenne de 9 personnes (entre 1 - le promoteur lui-même - et 30). Une grande partie de ce personnel est rémunérée à la tâche, bien que certaines de ces entreprises individuelles utilisent des permanents.
- *Les transformateurs utilisant des moyens semi-industriels.* Ils résident pour la plupart, dans les grandes villes (Ouagadougou, Fada-N'Gourma, Banfora, Bobo-Dioulasso et Ouahigouya) mais aussi dans certaines localités rurales, telle que Bérégadougou. Ils peuvent s'intéresser à un ou plusieurs produits selon leur niveau de développement. L'activité de transformation de PFNL constitue leur

principale activité. Le personnel de ces PMEFL varie de 1 (le promoteur lui-même) à 450 personnes dont une majorité de temporaires. Le personnel est le plus souvent rémunéré au rendement.

Les zones rurales du pays restent les lieux d'approvisionnement privilégiés pour ces promoteurs. Toutefois quelques uns ont recours aux PFNL d'autres pays, pour la réalisation de certaines compositions de leur produit¹³.

Comme au niveau de la production, les acteurs du maillon de la transformation sont insuffisamment organisés. Hormis dans la filière karité, la concertation entre acteurs de la transformation est encore faible.

c) **Les commerçants**

Les commerçants sont, après les producteurs, le groupe le plus important et se répartissent dans les différents produits. Ils commercialisent pour la plupart des cas, aussi bien les céréales que les PFNL. Leur activité est liée à la saisonnalité des PFNL. Ils peuvent être répartis en trois catégories, à savoir les collecteurs, les grossistes/exportateurs et les détaillants.

- *Les commerçants collecteurs* résident le plus souvent, dans les centres secondaires et combinent plusieurs modes de collecte (achats directs aux producteurs, mise en place d'un réseau de collecteurs villageois). Ils constituent des stocks et procèdent à des ventes en gros, demi gros ou en détail. Ils achètent les produits dans les marchés locaux et en bordures des routes.
- *Les grossistes/exportateurs* résident dans les grands centres urbains (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora, Fada N'Gourma, chefs lieux des Régions ou des provinces). Soit ils procèdent à l'achat direct auprès des producteurs et des commerçants collecteurs, soit ils installent un réseau de collecteurs. Les grossistes s'intéressent généralement à plusieurs produits. En raison du caractère informel de l'activité et du faible niveau d'instruction des acteurs, les chiffres sur les collectes opérées par les commerçants sont difficiles à appréhender. Certains ont des capacités de stockage de 500 à 1000 tonnes, voire plus pour certains produits (e.g. karité, gomme arabique, plantes médicinales,...). L'essentiel des produits est exporté vers les pays de la sous région (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Nigeria, ...), l'Europe et l'Asie, mais très peu de chiffres cohérents permettent d'étayer ces informations qualitatives.
- *Les commerçants détaillants* : ce sont des petits étalagistes, des boutiquiers ou des propriétaires de supermarchés (ces derniers sont spécialisés dans les PFNL transformés). Certains sont eux-mêmes des producteurs. Ils s'approvisionnent

¹³ C'est le cas de certains tradi-praticiens, qui utilisent le «Yohimbé» (*Pausinystalia yohimbe*) provenant généralement des zones équatoriales.

auprès des grossistes et des intermédiaires, pour servir à leur tour les transformateurs et/ou les consommateurs sur les marchés et les villes. Ils évoluent majoritairement dans l'informel. On y retrouve, cependant, des groupements et quelques SARL dans les grandes villes. La plupart emploie peu de personnel (1 à 5 employés).

2.2.2. Les acteurs indirects

Il s'agit des structures étatiques, des collectivités territoriales, des projets et programmes de développement, des institutions de recherche, des institutions internationales, des ONG, des institutions de crédits ainsi que des organisations professionnelles et interprofessionnelles, qui accompagnent techniquement et/ou financièrement les acteurs directs.

2.3. L'organisation des acteurs directs

Les filières de PFNL sont très peu structurées à l'exception de quelques unes, (cas des filières du karité, des plantes médicinales, de la gomme arabique, du miel).

Il existe cependant une multitude d'organisations aux domaines d'intervention diversifiés et certains acteurs de PFNL sont souvent affiliés à d'autres acteurs relevant d'autres secteurs ou domaines (dans le cadre d'organisations faïtières). Parmi ces organisations, on peut citer : le Comité des Oléagineux du Burkina, la Fédération des Industries Agro-alimentaires du Burkina, la Confédération Paysanne du Faso, la Fédération Nationale des Organisations Paysannes, la Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina, la Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina, la Fédération des Groupements Naam, l'Association des Transformateurs de céréales du Burkina, le Réseau des Transformatrices du Burkina, l'Association des Femmes Chefs d'entreprises...

Certaines des organisations sont réglementées par la loi N°014/99/AN portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso, d'autres par la loi N°10/92/ADP portant liberté d'association.

2.4. Le cadre politique et juridique d'exploitation des PFNL

Le secteur forestier est considéré à la fois comme un secteur de soutien à la production et un secteur de production. Il a bénéficié, de ce fait, d'une attention particulière, grâce à l'adoption par l'Etat de textes juridiques et l'élaboration de documents de politique et/ou de stratégie en vue de garantir sa durabilité.

Les différents documents de politiques et de stratégie ont évolué suivant le contexte sociopolitique et économique en cours dans le pays.

2.4.1. Le cadre politique

Au titre des documents d'orientation politique et stratégique on retiendra : la Politique Forestière Nationale, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, la Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015, la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé, la Politique Nationale de Promotion de la Femme, la Politique Nationale en matière de Population, la Politique Nationale en matière d'Environnement (PNE).

La PNE traduit la volonté politique du Gouvernement de créer un référentiel pour la prise en compte des questions environnementales dans les politiques et stratégies de développement. La mise en œuvre de cette politique se fera, entre autres, à travers le Programme Décennal d'Action du secteur de l'Environnement et du Cadre de Vie (PDA/ECV) 2006-2015, dont la vision globale est de « réduire les tendances à la dégradation de l'environnement et promouvoir la contribution de ce secteur à l'économie nationale et au bien être socio-économique des populations, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ». Cette vision est du reste conforme aux orientations et aux principes des OMD, du CSLP et de la SDR à l'horizon 2015.

L'opérationnalisation du PDA/ECV se fait à travers des Programmes Triennaux de l'Environnement et du Cadre de Vie (PROTECV) glissants. Le PDA/ECV et le PROTECV ont retenu parmi les choix stratégiques d'intervention « l'approche filière », avec une place prépondérante pour la promotion et la valorisation des PFNL, en ce qui concerne les actions prioritaires.

Sur le plan économique, les réformes se sont traduites par une meilleure gestion des finances publiques, une libéralisation de l'économie nationale par le désengagement de l'Etat au profit du secteur privé et une plus grande ouverture sur l'extérieur. Certaines des mesures adoptées et/ou en cours d'adoption sont :

- la promotion du secteur privé à travers la libéralisation de l'économie, l'ouverture de nouveaux secteurs d'activités (télécommunication, énergie, transport aérien, secteur minier), l'amélioration du cadre réglementaire, juridique et fiscal des affaires (simplification des formalités administratives et mise en conformité avec l'OHADA), l'adoption d'une stratégie de développement industriel, l'adoption d'une stratégie de développement de l'artisanat, l'élaboration d'une stratégie nationale de promotion des exportations et d'une stratégie de promotion du secteur privé Burkinabè dans le contexte de crise mondiale ;
- les réaménagements de la fiscalité des entreprises visant à alléger le fardeau fiscal du secteur formel ;

- la prise de mesures dans le sens de la diminution des coûts des facteurs de production, tels que le téléphone, l'électricité, l'eau et les transports.

2.4.2. Le cadre juridique

On retiendra les dispositions législatives et réglementaires suivantes :

➤ **La Constitution**

La constitution du Burkina Faso, adoptée le 02 juin 1991, aborde à trois niveaux la question de la protection de l'environnement. Ainsi, au préambule, elle met en relief la nécessité de protéger l'environnement : « La protection de l'environnement est une nécessité absolue ». En outre aux articles 14 et 29, elle dispose, d'une part que : « Les ressources naturelles appartiennent au peuple » et d'autre part que « Le droit à un environnement sain est reconnu ; la protection, la défense et la promotion de l'environnement sont un devoir pour tous »;

➤ **La loi portant Réforme Agraire et Foncière (RAF)**

La Loi N°014/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réforme Agraire et Foncière et son décret d'application N°97-054-/PRES/PM/MEF du 6 février 1997 portant conditions et modalités d'application de cette loi définissent entre autres les grands principes d'utilisation des terres et, en particulier, les structures de gestion du patrimoine foncier et les procédures d'adoption des plans d'aménagement forestier et schémas directeurs d'aménagement des forêts. La section II du chapitre III, traite des forêts aux articles 84 à 88.

➤ **Le Code de l'Environnement**

La loi N°005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant Code de l'Environnement au Burkina Faso, établit les principes fondamentaux de maintien des équilibres écologiques, de préservation et de valorisation des ressources naturelles et d'amélioration du cadre de vie des populations. Elle définit les actions polluantes, permet leur contrôle et prévoit les sanctions pour les contrevenants. Le code dispose (Art. 17) que les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du Ministre chargé de l'environnement, avis établi sur la base d'une Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE) ou d'une Notice d'Impact sur l'Environnement (NIE), facilitant la prise en compte des principes fondamentaux de préservation de l'environnement dans le développement socio-économique du pays. Il définit aussi des outils et mesures de gestion de l'environnement. Les articles 60 à 64 traitent des aménagements paysagers qui sont une forme de protection des ressources naturelles.

➤ ***Le Code Forestier***

La loi N°006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant Code Forestier et ses textes d'application fixent, conformément à l'esprit de la politique forestière nationale, l'ensemble des principes fondamentaux relatifs à la gestion des ressources forestières. Ils visent, en particulier, à établir une articulation harmonieuse entre la nécessaire protection de ces ressources et la satisfaction des besoins économiques, culturels et sociaux des populations. De ce texte législatif, découle l'arrêté n° 2004-019/MECV du 07 juillet 2004 portant détermination de la liste des espèces forestières bénéficiant de mesures de protection particulière. La plupart de ces espèces végétales protégées sont des espèces à usages multiples, pourvoyeuses de PFNL, et ne peuvent être abattues, arrachées, mutilées ou incinérées qu'après autorisation des services compétents chargés des forêts.

➤ ***Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)***

La loi N° 055/AN du 21/12/2004 portant Code général des collectivités territoriales (CGCT) détermine l'orientation de la décentralisation, les compétences et moyens d'action, les organes et l'administration des collectivités territoriales. En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, la loi précise que : (i) le territoire de la commune rurale comprend un espace d'habitation, un espace de production et un espace de conservation. ; (ii) que les espaces de production sont destinés principalement à l'agriculture, à l'élevage, à la foresterie, à la pisciculture et plus généralement à toutes les activités liées à la vie rurale ; et (iii) que les espaces de conservation constituent des zones de protection des ressources naturelles. Ils prennent notamment en compte les aires de protection de la flore et de la faune.

➤ ***La loi d'orientation relative au pastoralisme***

la loi N°034/2002/AN portant Loi d'Orientation relative au pastoralisme, qui fixe les principes et les modalités d'un développement durable, paisible et intégré des activités agro-sylvo-pastorales. Dans le cadre de l'exploitation des ressources pastorales, le Titre II donne les conditions d'accès aux ressources naturelles aux fins de pastoralisme. Ainsi, on distingue : les espaces affectés à la pâture et ceux ouverts à la pâture dont les pasteurs bénéficient de droit d'usage consistant à y faire paître les animaux. Ce droit d'usage est exercé dans le respect de la législation forestière.

➤ ***La loi portant Code Minier au Burkina Faso***

La Loi N°023/97/II/AN portant Code Minier en 1997, fixe les conditionnalités permettant la prise en compte de mesures particulières pour la protection de la flore et de la faune dès la période d'obtention des permis de prospection minière. En effet, la réalisation préalable d'étude (EIE) ou de notice d'impact sur l'environnement (NIE) est obligatoire pour la réalisation de certains travaux et ouvrages nécessitant

des matériaux classés par la loi comme des substances de carrières et qui sont susceptibles de porter atteintes à l'environnement.

➤ ***La loi sur le foncier rural***

La loi N° 0034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural au Burkina Faso, détermine le régime domanial et foncier applicable aux terres rurales ainsi que les principes de sécurisation foncière de l'ensemble des acteurs du foncier rural. Les forêts protégées et classées, les aires fauniques, les espaces pastoraux, les ressources minières et en eaux demeurent selon l'article 3 de la présente loi soumis aux dispositions spéciales y relatives, notamment le code forestier, le code minier, le code de l'environnement, la loi d'orientation relative au pastoralisme et la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau

➤ ***D'autres règles et lois ayant un lien avec la gestion des ressources forestières***

Il s'agit particulièrement :

- du *Code pénal* et du *Code de procédure pénale* qui, ensemble, contribuent au règlement des questions contentieuses sur les ressources forestières, fauniques et halieutiques ;
- des *Règles nationales en matière de sécurité en biotechnologie* et la loi portant *régime de sécurité en matière de biosécurité* ; l'Agence Nationale de Biosécurité a été créée et onze textes d'application ont été élaborés et/ou adoptés.
- du *Code des investissements*, qui a pour objet la promotion des investissements productifs concourant au développement économique et social du Burkina Faso.

➤ ***Les Conventions Internationales***

Le Burkina Faso a signé et/ou ratifié environ une trentaine de conventions, protocoles et traités internationaux en matière d'environnement. Leur mise en œuvre participe à la gestion durable des ressources forestières, halieutiques et fauniques et à la lutte contre la pauvreté.

De l'examen des textes législatifs et réglementaires ci-dessus, il résulte qu'à l'exception de l'Arrêté N° 2004 – 019/MECV du 07 juillet 2004 portant détermination d'une liste de 23 espèces forestières bénéficiant de mesures de protection particulière au Burkina Faso (cf annexe), il n'existe pas de réglementation régissant l'exploitation des PFNL dans le pays (inexistence de permis d'exploitation, de circulation, etc). Le Code Forestier en relecture permettra de combler le vide relatif aux PFNL.

2.5. Le marché des PFNL

2.5.1. L'offre de PFNL

L'offre des PFNL en terme quantitatif reste difficilement estimable en raison du déficit de statistiques sur les PFNL.

En général, la ressource est disponible en quantité avec assez souvent une inégale répartition dans le temps et dans l'espace. La quasi-totalité des produits provient des forêts et des jachères. Seulement une faible proportion est issue des champs. A titre d'exemple, 71,8% du nére récolté provient des forêts (classées et/ou protégées dont les jachères) contre 28,2% des champs (APFNL, 2010).

Il en résulte des difficultés pour certaines PME, d'avoir un approvisionnement régulier en matières premières, en quantité et à des prix stables. Environ 40% des PME (TREE AID ; 2008) éprouvent des difficultés d'approvisionnement, essentiellement en raison de la saisonnalité des PFNL et des difficultés d'accès aux financements. Il s'en suit l'impossibilité de constituer des stocks importants. En outre, la dégradation de l'environnement, entraînant une raréfaction des ressources pourvoyeuses, exige de plus en plus de parcourir de longues distances pour collecter les produits.

Depuis ces dernières années, à la suite de l'installation des unités semi-industrielles de transformation, on observe une amélioration de l'approvisionnement en matières premières et un bon écoulement des produits. Cette situation a amélioré les capacités de production des différents exploitants de la chaîne de commercialisation des PFNL.

Les tableaux ci-dessous résument pour quelques PFNL, les informations sur l'offre et les ventes effectuées dans le pays.

Tableau 1 : Capacités de production de PME F et chiffres d'affaires réalisés dans l'exploitation de quelques PFNL.

Produits	Capacité de production / PME F (par an)		Chiffres d'affaires/PME F (FCFA)	
	Min	Max	Min	Max
Producteurs cueilleurs (orientés vers la subsistance)				
Divers PFNL	-	-	-	50 000
Producteurs cueilleurs (orientés vers la subsistance)				
Sève du Borassus transformée (Bangui)	35 000 litres	60 000 litres	2 100 000	4 500 000
Graines de néré	700 kg	700 kg	210 000	210 000
Amandes de Karité	600 kg	2000 kg	40 500	200 000
Fruits de tamarin	200 kg	500 kg	24 000	84 000
Transformateurs artisanaux				
Savons et autres produits cosmétiques à base de beurre de Karité	3 243 unités	233 514 unités	600 000	4 320 000
Jus de Tamarin, de bissap et de pain de singe	7 040 litres	15 000 litres	1 408 000	3 000 000
Soumbala	75 kg	1680 kg	150 000	3 360 000
Hydro-miel, cire purifiée	3 520 litres	11 520 litres	528 000	1 267 200
Produits de la pharmacopée (flacons, poudre, etc....)			-	1 000 000
Beurre de Karité	550 kg	600 kg	660 000	720 000
Biscuit de pain de singe	60 kg	400 kg	90 000	810 000
Transformateurs semi-industriels				
Produits de la pharmacopée (flacons, poudre, Boîtes, etc....)	100 000 boîtes	100 000 boîtes	-	40 000 000
Beurre de Karité	20 000 kg	300 000 kg	3 000 000	45 000 000
Jus de pain de singe, tamarin et Liane goïne	10 000 litres	48 000 litres	3 000 000	14 400 000
Savons et autres produits cosmétiques à base de beurre de Karité	12 000 unités	26 000 unités	3 600 000	7 800 000
Commerçants grossistes				
Graines de néré	3 600 sacs	6 000 sacs	122 millions	204 000 000
Amandes de Karité	11 500 kg	70 000 kg	2,4 millions	14 700 000
Sève du Borassus transformée (Bangui)	10 000 litres	20 000 litres	1 million	2 000 000
Fruits de tamarin	1500 kg	5000 kg	130 000	687 500
Feuilles de Baobab	180 kg	250 kg	61 250	87 500
Feuilles séchées de neem	150 kg	150 kg	75 000	75 000
Poudre de néré	135 kg	135 kg	22 500	22 500
Commerçants exportateurs				
Pain de singe, fruit de tamarin, Amandes de Karité		250 tonnes		112 500 000
Amandes de Karité		150 tonnes		45 000 000
Miel filtré, Savon et pommade		150 000 litres		16 500 000
Pain de singe et Tamarin		200 tonnes		34 000 000
Fruits de Tamarin		100 tonnes		14 000 000

Source : Synthèse réalisée à partir du rapport d'étude sur les PME F au Burkina Faso (TREE AID ; 2008)

Le chiffre d'affaires moyen des plus gros producteurs se situe à environ 1,5 millions FCFA/an. Les meilleures performances en termes de chiffre d'affaires sont réalisées le plus souvent par les groupements ou associations. Les filières les plus rémunératrices, pour la majeure partie des exploitants, sont les graines de néré, les amandes de Karité, les plantes médicinales, et dans une moindre mesure le miel.

En outre, les tableaux 2 et 3 ci-après récapitulent les volumes des exportations et des importations de quelques PFNL.

Tableau 2: Evolution des volumes (kg) des exportations de quelques PFNL

Produits	Années						
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Graines de <i>Vitellaria paradoxa</i> (karité), même concassées	17 980 280	34 975 077	26 685 547	11 522 000	3 000 000		
Graines de karité	-	-	-	12 912 202	19 330 230		
Autres huiles, graisses... : huile de karité et ses frac	44 000	225 684	96 421	428 119	194 604		
Miel naturel	-	5 090	60	-	100		
Autres cires : cires d'abeilles & autres insectes	6 505	-	-	-	-		
Tamarin	518 183	98 140	30 660	311 590	155 000		
Gomme arabique	20 000	-	20 618	17 650	80 282		
<i>Adansonia digitata</i> , <i>Parkia biglobosa</i> , <i>Detarium microcarpum</i> , <i>Balanites aegyptiaca</i> , <i>Sclerocarya birrea</i>	-	-	1 523 410	10 614 334	9 920 000	8 161 029	21 365 191

Source : ONAC trade point et INSD (2007)

Tableau 3: Evolution des volumes (kg) des importations de quelques PFNL

Produits	Années					
	2001	2002	2003	2004	2005	TOTAL
Miel naturel	1130	2 430	2 481	4 270	2 447	12 758
Amandes en coques fraîches ou sèches	-	103	-	-	-	103
Amandes sans coques fraîches ou sèches	9 940	5 468	-	90	10	15 508
Tamarin	1 335	34 533	20 870	1 805	3 150	61 693
Graines de karité, même concassées	14 050	135 428	3 929 806	-	326 370	4 405 654
Graines de karité	-	-	-	14 000	-	14 000
Gomme arabique	3 133	-	4 600	50	4 399	12 182
Autres huiles, graisses, etc. : huile de karité et ses frac	48 000	92 685	16 700	-	3 600	160 985
Autres huiles, graisses, etc. : huile de karité et ses frac	414 134	278 900	595 963	22 000	-	1 310 997

Source : INSD (2007)

Les deux précédents tableaux montrent que les transactions ne sont pas négligeables, bien que ces exportations et importations des PFNL évoluent en dents de scie.

2.5.2. La demande de PFNL

Il existe une forte demande nationale qui se manifeste au niveau intérieur par les entreprises transformatrices, les grossistes principalement, et les ménages pour leurs besoins d'alimentation. Le potentiel du marché national des PFNL existe dans chaque zone de production et les villes sont de plus en plus demandeuses de PFNL, surtout Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. C'est dans ces deux centres que l'on retrouve la plupart des produits et les grossistes installés dans ces deux villes possèdent une forte capacité de stockage.

Au niveau extérieur, les PFNL sont exportés vers des horizons divers : pays limitrophes et autres pays de la sous-région (Sénégal, Nigeria), Europe de l'Ouest, Amérique du Nord, Asie.

Le Karité est, pour l'instant, de loin le PFNL qui contribue le plus à l'entrée de devises, bien que certains produits comme la gomme arabique ne soient pas en reste de par la régularité des transactions.

La production des PFNL pour les marchés urbains et pour l'exportation est sujette à divers risques tels que :,

- l'instabilité du marché (cas des amandes de Karité en 1986) ;
- les pratiques discriminatoires de la vente (ex : le miel du Burkina n'a pas encore l'autorisation d'exportation vers l'Europe pour cause de non respect des normes de qualité exigées) ;
- l'entrée de produits de substitution moins chers (ex : entrée de certains jus/boissons en provenance de pays asiatiques qui inondent le marché national ; etc.).

Les exportations devraient donc être très soutenues et encouragées afin de stimuler la conquête de marchés porteurs et pourvoyeurs de devises étrangères pour l'économie nationale, gage de la croissance économique et d'une indépendance financière à terme.

Les quelques données précédentes (tableaux 1, 2 & 3) ont le mérite de montrer l'intérêt de mettre en place un dispositif de suivi, mais également d'entreprendre des actions en vue d'une meilleure promotion et valorisation des PFNL. Ceux-ci peuvent véritablement contribuer à créer de l'emploi et également à procurer des revenus substantiels aux ménages.

2.5.3. L'organisation de la commercialisation des PFNL

Le commerce des PFNL est libre de toute influence de l'administration publique. L'organisation du circuit d'exploitation et de commercialisation est laissée à l'initiative des collecteurs, acheteurs et revendeurs du secteur informel. Les prix d'achat et de vente sont négociés entre les acteurs.

La figure 1 donne une représentation schématique du circuit de distribution des produits en fonction des différents intervenants. D'autres liens complémentaires peuvent être établis entre ces différents acteurs.

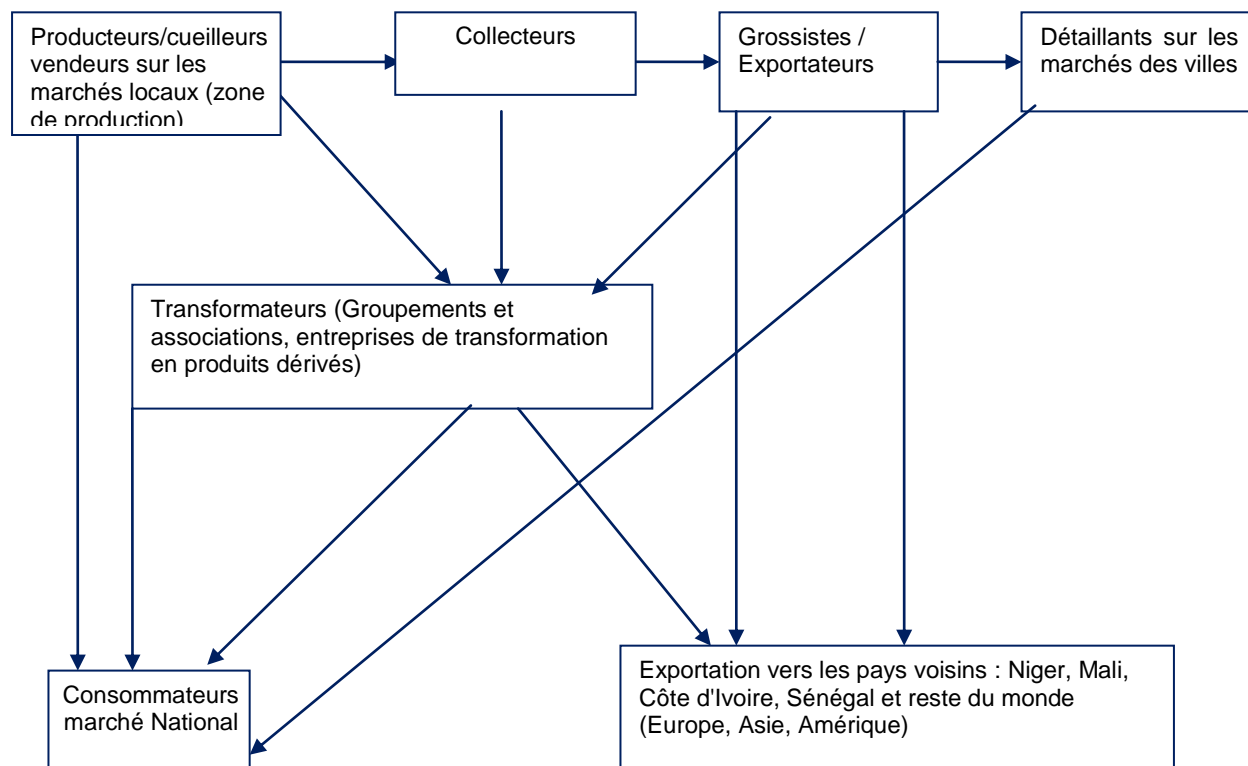


Figure 1 : Schéma du circuit de distribution des PFNL en fonction des différents intervenants

(Source : ARSA/PFNL. 2008)

Les échanges ont lieu sur :

- les marchés villageois des zones de production, à proximité de la zone de cueillette (bord champ) ainsi qu'aux abords des routes (sites de production). Ces marchés intéressent les consommateurs individuels, les commerçants collecteurs ainsi que certains transformateurs ;
- les centres secondaires, qui constituent les lieux de ravitaillement des grossistes/exportateurs ;
- les grandes villes comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso qui constituent les lieux de ravitaillement des gros exportateurs et des transformateurs.

La figure 2 schématise le circuit général de collecte et d'approvisionnement en PFNL bruts.

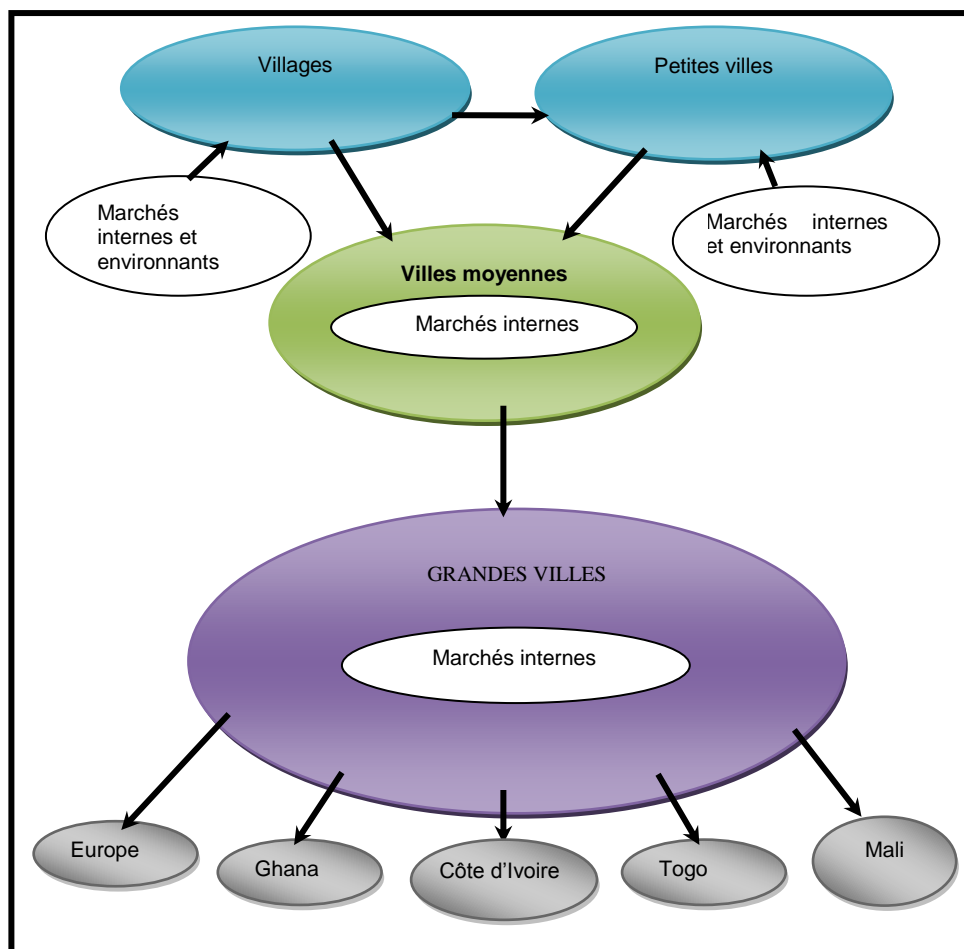


Figure 2 : Circuit général de collecte et d'approvisionnement des PFNL bruts
(Source : APFNL, 2010)

D'une façon générale, les grandes et moyennes villes sont approvisionnées en PFNL à partir des marchés internes et environnants des villages et des petites villes. Les produits parviennent aux différents marchés par les producteurs/collecteurs, les grossistes, les demi-grossistes et les détaillants. Certains produits tels que les fruits de la liane goïne, les produits du néré et ceux du karité sont aussi exportés vers les pays frontaliers (Ghana, Côte d'Ivoire, Mali, Togo, etc.) et vers l'Europe.

2.5.4. Les prix et unités de mesures des PFNL sur le marché

Les prix varient en fonction du lieu de vente, de la disponibilité du produit, des périodes de demande (fêtes de fin d'année, cérémonies religieuses et coutumières). Les unités de mesures des PFNL sont variées.

Les différentes unités de mesure pratiquées sur les marchés sont :

- pour les producteurs, les collecteurs et les détaillants : le tas, la boule (vente de *soumbala*, du beurre de karité, des fruits du tamarin), le bol, l'assiettée, le panier, la boîte de tomate, le plat Yorouba, la tine, la grappe, le sac de « 50 » ou de « 100 » kilogrammes ;
- pour les grossistes/exportateurs : le sac de « 80 » ou « 100 » kg, des unités conventionnelles.

D'autres produits tels que les fruits de la liane goïne, sont vendus en grappe, par unité et dans des sacs de 43 Kg en moyenne.

Les prix des PFNL bruts sont conclus par négociation ; ce qui confère très souvent au commerçant/grossiste le pouvoir de contrôler le prix et d'en tirer le meilleur profit face aux vendeurs prêts à céder leurs marchandises pour couvrir leurs besoins de survie.

Pour les produits finis sortant des entreprises locales, les prix devraient suivre le coût marginal de production ; mais face à la concurrence des transformateurs/transformatrices informels proposant des prix relativement faibles, les entreprises locales sont obligées d'appliquer des prix modérés.

Au regard des prix attractifs qu'offrent le plus souvent les grossistes, pour certains produits (le baobab, le néré, le tamarin, la liane goïne), il serait souhaitable et profitable de planifier la mise en place d'exploitations de ces espèces sur tout le territoire national afin de satisfaire au mieux, non seulement la demande intérieure mais aussi les besoins d'exportation.

2.5.5. La concurrence.

Sur le plan national, la concurrence entre firmes transformant les PFNL, est quasi-inexistante en raison de la spécialisation de la majorité des firmes dans la production de biens non substituables et plutôt complémentaires (ex : production de beurre de karité et de *soumbala*, tous utilisés comme condiments). Toutefois, avec l'entrée de nouveaux acteurs, elle commence à s'installer. Ainsi, on note qu'une certaine concurrence des prix s'installe de plus en plus entre petites entreprises et les transformateurs artisanaux. La faiblesse de la concurrence est due au fait que les firmes se spécialisent dans la production de biens non substituables mais plutôt complémentaires, en exemple le beurre de karité et le *soumbala* sont tous deux utilisés comme condiments pour la cuisine quotidienne.

Au plan international, les industries locales font difficilement face à la concurrence parce qu'elles disposent d'une compétitivité sur les prix, technologique ou structurelle nettement inférieure à celle de leurs concurrents régionaux ou internationaux, en particulier asiatiques. Elles souffrent également de la concurrence déloyale.

En ce qui concerne spécifiquement les PFNL, la concurrence internationale est défavorable aux industries locales car la perception dans plusieurs milieux est qu'ils sont essentiellement valorisés par les gens pauvres pour leur subsistance. Les riches ont tendance à utiliser les produits secondaires sophistiqués importés (exemple : parfums/arômes, produits pharmaceutiques, cosmétiques, aliments exotiques, cube maggi, etc.) au détriment des produits locaux (soubala).

2.6. L'importance socio-économique des PFNL

Selon différents rapports d'étude, les PFNL sont en mesure de jouer un rôle aussi important, sinon plus important, que le bois en termes de contribution durable à l'emploi et à la lutte contre la pauvreté. Ils constituent pour les populations, en particulier celles rurales, des moyens de subsistance, contribuent à l'amélioration de leur santé et leur procurent, ainsi qu'à l'Etat, des revenus additionnels substantiels.

2.6.1. La contribution à la sécurité alimentaire et à l'équilibre nutritionnel

Dès l'apparition de l'homme, la forêt a toujours été une source essentielle d'approvisionnement des populations en nourriture. Malgré le développement de l'agriculture, la forêt joue toujours au Burkina Faso une fonction « vivrière ». Consommés crus ou après cuisson, les PFNL remplacent les cultures céréalières durant les périodes de soudure et de crise (ex : rupture de stock des denrées alimentaires, sécheresse, invasion des cultures par les criquets...), ou sont utilisés comme compléments nutritionnels.

En milieu rural, l'alimentation est en partie assurée par une large gamme de produits forestiers non ligneux qui sont, du reste, stockés dans certaines localités comme réserve de sécurité alimentaire (feuilles de baobab, calice de Bombax, produits dérivés des fruits de néré ou du karité, fruit et sève du rônier, etc.). Les PFNL fréquemment consommés sont les feuilles, les fruits, les graines et les boutons floraux et sont utilisés pour préparer des sauces ou des boissons, sucrer la bouillie, etc. Les valeurs ci-après étayent ces propos dans les régions du Nord, de la Boucle du Mouhoun et des Cascades (Gué-Traoré J. et al. ; 2009) :

- 43,4% des ménages utilisent dans leurs repas les graines fermentées de *Parkia biglobosa* (soubala) comme épices ;
- 15,8% des ménages utilisent, dans leurs repas, les feuilles fraîches de *Adansonia digitata* comme légume de sauce ;
- 15,2% des ménages utilisent, dans leurs repas, le beurre de *Vitellaria paradoxa* comme matière grasse.

L'utilisation des PFNL alimentaires est faite dans toutes les régions du pays, mais est variée selon les habitudes alimentaires des groupes ethniques, les disponibilités, les savoirs locaux. À titre d'exemples, *Cirina butyrospermi* (chenilles de karité ou Chitoumou), très prisé dans l'ouest du Burkina est d'introduction récente dans les habitudes alimentaires des autres régions du pays, alors qu'il est de plus en plus exporté vers les pays voisins ; le « Zamnè » (graines de *Acacia macrostachya*), bien connu dans le plateau central et considéré comme met de luxe à l'occasion des grandes fêtes, n'est pas traditionnellement connu dans d'autres régions.

2.6.2. La contribution à la santé des populations

Selon les estimations de l'Organisation Mondiale de la Santé, 80% des personnes qui vivent dans les pays en développement utilisent des plantes sauvages pour satisfaire certains de leurs besoins en matière de santé et d'alimentation. La FAO estime de son côté que, pour 75 % à 90 % des habitants des pays en développement, les produits naturels sont la seule source de remèdes contre les maladies.

Au Burkina Faso, l'importance des PFNL dans l'amélioration de la santé des populations se reflète dans le nombre d'espèces de plantes utilisées dans la pharmacopée (547) et le nombre de prestataires dans le domaine de l'herboristerie. Presque chaque espèce de plante fournit un organe qui est utilisé dans la pharmacopée. Certaines plantes contiennent des concentrations élevées de substances chimiques qui sont la base des équivalents pharmaceutiques modernes. Cette pharmacopée est animée par deux catégories de prestataires : les tradipraticiens, de loin les plus nombreux, et les thérapeutes. On dénombre de nos jours, plus de 3 000 tradipraticiens et thérapeutes regroupés dans près de 300 associations reconnues par l'administration.

Par ailleurs, les liens entre santé et nutrition ont été clairement établis par la recherche, tant au Burkina que dans le reste du monde. Selon ABESF (1998), la couverture des besoins des populations en divers vitamines et sels minéraux est essentiellement assurée par les fruits et légumes verts. Il est également admis que certaines carences nutritionnelles peuvent être évitées ou corrigées par la consommation régulière de fruits sauvages.

En effet, beaucoup de plantes choisies pour leurs propriétés médicinales présentent de fortes concentrations en vitamines et sels minéraux qui peuvent concourir à lutter contre les troubles dus à des carences vitaminiques ou répondre à un besoin de complément de tel ou tel nutriment. Les feuilles et les fruits sont également des sources de calcium, de phosphore et de fer et sont les uniques sources de vitamine C du régime alimentaire (Bergeret et Jesse 1990, cités par ABESF, 1998). A titre d'exemple, dans 100 g du fruit d'*Adansonia digitata* (baobab), il y a 360 mg de vitamine C alors que l'orange n'en contient que 57 mg. La teneur du fruit de *Ziziphus jujube var. spinosa* est de 1000

mg/100 g (FAO, 1996). Le rôle majeur des fruits et des feuilles des plantes, comme pourvoyeurs de sels minéraux, de sucres solubles et de fructose, de matières grasses et de vitamines, a été confirmé par les résultats de diverses études .

2.6.3. L'amélioration des revenus et la création d'emplois

L'apport des produits forestiers non ligneux en termes de revenus pour les populations et l'État est avéré quoique difficile à évaluer avec exactitude faute de statistiques nationales.

a. Au niveau des populations

Après l'agriculture (37%) et les produits de l'élevage (24%), les produits forestiers non ligneux constituent la troisième source de revenus pour les ménages en milieu rural avec 23% (APFNL, 2009).

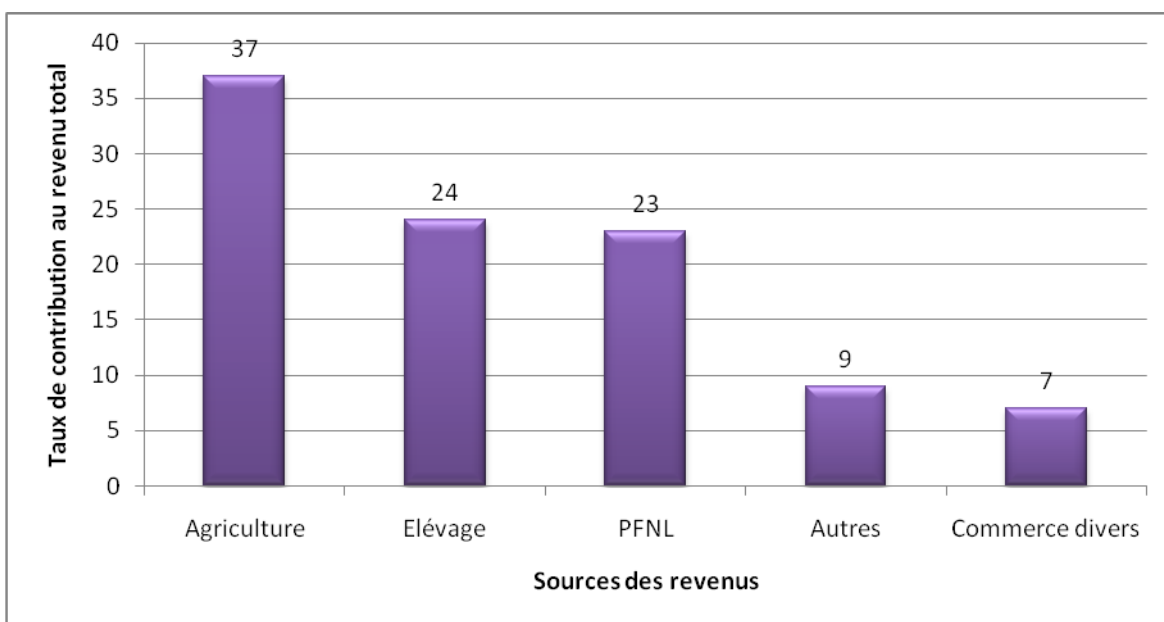


Figure 3: Place des PFNL dans la formation des revenus des ménages

Source : APFNL (2009)

A l'Ouest du pays, la vente des PFNL contribuait pour environ 16 à 27% à la formation des revenus des femmes (Lamien et Vognan. 2004).

De façon générale, les revenus monétaires issus de la commercialisation des PFNL varient selon le PFNL exploité, la région et la catégorie d'acteur considéré (producteur, transformateur, commerçant).

En période de disponibilité, le gain brut mensuel d'un acteur cueilleur de graines de *Parkia biglobosa* serait de 9 228 FCFA pour 64 kg de graines vendues. Pour un

commerçant de fruits de *Saba senegalensis*, le gain brut mensuel est de 24 402,6 FCFA pour une quantité moyenne de 1 511 kg de fruits vendus (APFNL, 2009).

Au niveau des transformateurs, une unité utilisant un sac de 43 kg et produisant 33 litres de jus de *Saba senegalensis* procure un revenu brut de 33 000 FCFA (APFNL, 2010). Pour une petite unité qui produit 1109,78 kg de soubala, la marge brute est de 1 387 220 FCFA. Un tradipraticien réalise des recettes annuelles atteignant 250 000 FCFA (Rayon Vert, 2004). Les grands transformateurs que sont le laboratoire Phytofla (capital 50 millions de FCFA) et le centre de santé Phytosalus (capital 48 millions de FCFA) réalisent des chiffres d'affaires moyens de 25 millions FCFA/entreprise (TREE AID, 2008).

Pour les commerçants de graines de néré, le revenu brut est de 141 520 FCFA/campagne/détaillant, 361 120 FCFA/campagne/semi-grossiste et 553 887 FCFA/campagne/grossiste. Pour 100 kg de soubala vendus annuellement par le commerçant détaillant, le revenu brut est de 125 000 FCFA (La vente des fruits de *Saba senegalensis* procure un revenu total de 30 875 FCFA au commerçant détaillant, 133 716 FCFA au commerçant semi-grossiste et 2 315 400 FCFA au commerçant grossiste. Le revenu total issu de la vente des amandes de *Sclerocarya birrea* est de 81 979,5 FCFA pour le détaillant et de 359 910 FCFA pour le grossiste ; (APFNL, 2009).

Encadré 2: Différentes études, observations, entretiens avec les acteurs et statistiques, ci-dessous, fournissent des informations et données, qui confirment effectivement l'importance des PFNL.

Des observations directes sur le terrain dans le département de Oula, Région du Nord, ont montré qu'en 2008, 715 tonnes de *Saba senegalensis* (Liane goïne), d'une valeur de 29 750 000 FCFA ont été vendues par les collecteurs/commerçants des villages de Lougouri et Sounkounsi. En moyenne, 400 tonnes de Saba ont été vendues par un groupe de quatre collecteurs/commerçants du village de Sounkounsi et 315 tonnes par ceux du village de Lougouri, soit un total de 715 tonnes. Généralement, le poids d'un sac de Saba est compris entre 40 et 45 kg. En prenant la moyenne à 42 kg, les 715 tonnes correspondent à 17 000 sacs. Le prix d'achat d'un sac est de 1000 FCFA, le coût du chargement du sac dans le véhicule (camion) au village est de 50 FCFA, idem pour le déchargement du même sac en ville, le coût du transport est de 250 FCFA/sac, soit des dépenses totales de 1 350 FCFA/sac. Le prix de vente d'un sac varie de 1500 à 2000 FCFA au marché de Ouagadougou. En prenant le prix de vente moyen à 1750 FCFA, les 17 000 sacs procureront 29 750 000 FCFA avec une marge bénéficiaire de 6 800 000 FCFA en trois mois que dure la période d'exploitation de la ressource. Pour les autres acteurs des 17 000 sacs, les producteurs ont eu un gain d'environ 17 000 000 FCFA, les chargeurs et les déchargeurs environ 850 000 FCFA chacun, les transporteurs 4 250 000 FCFA.

D'autres observations dans le village de Tiekouna et ses environs (à proximité de Banfora) ont révélé qu'en un an, un groupe de 30 extracteurs de Bandji (*Borassus flabellifer*) peut réaliser un gain minimum de 14 400 000 FCFA et maximum de 24 000 000 FCFA (en supposant 40 000 FCFA/mois le revenu minimum d'un extracteur et 72 000 FCFA/mois le revenu maximum). En fait, un litre de Bandji coûte 60 FCFA chez Bomba Techno. Un extracteur de ce vin produit environ 60 l/jour, soit donc 1200 litres par mois (72 000 FCFA en supposant qu'il travaille 20 jours/mois, soit environ 800 000 FCFA/an/extracteur). Faisant partie d'un groupement de 30 extracteurs, le revenu minimum est de

40 000 FCFA/mois/individu soit 480 000 FCFA/an. En prenant ce minimum le groupement réalise un chiffre d'affaire annuel de 14 400 000 FCFA et peut obtenir jusqu'à 24 000 000 FCFA pour une bonne production.

Il est observé qu'un individu ayant planté un hectare d'*Adansonia digitata* (Baobab) a sensiblement 2 000 000 de FCFA/an. Par ailleurs, une transformatrice de Bobo-Dioulasso parvient à vendre un sac de soubala (graines transformées de *Parkia biglobosa*) par semaine à raison de 50 000 FCFA soit 200 000 FCFA/mois. Ce montant est supérieur au seuil de pauvreté (82 672 FCFA/an/adulte) et au seuil absolu d'extrême pauvreté (31 741 FCFA/an/adulte) évalués en 2003.

Aussi de 2000 à 2003, les recettes d'exportations du karité ont été estimées à 1 731,475 milliards F CFA/an (Boué et al., 1998). De 1992 à 2003, le Burkina Faso a exporté du tamarin d'une valeur totale de 38 475 120 FCFA (DG de la Douane, 2003), soit une moyenne de 3 206 260 FCFA/an à l'exportation.

En termes d'emplois, il est difficile de déterminer le nombre de personnes qui s'adonnent à cette activité. Toutefois, une enquête auprès de 57 transformateurs de PFNL fait ressortir un effectif d'employés de 1539, soit une moyenne de 27 employés par entreprise de transformation (TREE AID. 2008).

b. Au niveau national

Au niveau national, les statistiques officielles actuelles font ressortir une contribution de 3% au PIB (MED, 2004) pour tout le secteur forestier. Les études de cas ci-dessus évoqués sur les PFNL démontrent que cette contribution a été sous évaluée. Pour mémoire, les amandes de karité ont représenté, dans les années 1980, le troisième produit d'exportation du Burkina Faso et contribuaient pour 15% au PIB (Terpend, 1982).

Selon la FAO (1987), les revenus monétaires générés par l'exploitation des seuls PFNL, bien qu'en deçà de la réalité, seraient d'une vingtaine de milliards par an et représenteraient au moins 10 % du PIB du pays. Selon MECV (2004), l'exportation des seuls PFNL a rapporté en 2003 un total de 156, 200 milliards de F CFA.

Les activités de PFNL ayant un caractère semi industriels sont soumises au paiement d'un certain nombre d'impôts et taxes tels que :

- l'impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux et agricoles (IBICA) : 30 000 à 350 000 FCFA/an ;
- l'impôt minimum forfaitaire sur les professions industrielles et commerciales (IMFPIC) : 41 000 à 450 000 FCFA par mois ;
- l'impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS) : Les acteurs rencontrés paient entre 125 000 et 235 900 FCFA par mois au titre de cet impôt ;
- la taxe patronale et d'apprentissage (TPA) : le TPA frappe tous les employeurs ; les acteurs rencontrés paient entre 5 000 et 10 000 FCFA/mois au titre de cet impôt ;

- la patente : 20 000 et 600 000 FCFA/an.

Les exportateurs sont aussi soumis au paiement :

- du bénéfice industriel et commercial (BIC) dont le montant atteint 500 000 FCFA/an pour certains des acteurs rencontrés ;
- l'IMFPIC qui varie de 46 000 FCFA à 450 000 FCFA par mois pour les acteurs rencontrés ;
- l'IUTS qui varie de 32 000 à 100 000 FCFA par mois pour les acteurs rencontrés ;
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) qui atteint 232 000 FCFA pour certains des acteurs rencontrés ;
- la patente qui varie de 30 000 à 160 000 FCFA par an pour les acteurs rencontrés.

Quelques acteurs bénéficient actuellement d'exonérations du fait qu'ils ont obtenu l'agrément au code des investissements. Les groupements et associations sont également exonérés d'impôts, dans le souci d'encourager la création d'emplois et revenus en milieu rural.

D'une manière générale, le cadre fiscal global en vigueur au Burkina Faso ne favorise guère le développement des PME.F.

2.7. L'incidence écologique de l'exploitation des PFNL

L'exploitation économique des PFNL exerce une pression réelle sur les ressources naturelles.

La compétition pour l'accès aux ressources pourvoyeuses des PFNL devient de plus en plus évidente au fur et à mesure que les acteurs se rendent compte de la rentabilité financière de certaines filières (Ouédraogo D, 2005 et Souleymane T, 2007).

Les études menées sur les forêts de Dindéresso et du Kou indiquent que les ressources faisant le plus l'objet d'agressions (prélèvement de fruits non murs, mauvaises pratiques de récoltes) sont le néré, le karité, le tamarinier et le *Saba senegalensis* (Ouédraogo D, 2005). La raréfaction de certaines espèces de la mare aux Hippopotames serait due en partie aux pratiques des tradipraticiens (Céa B, 2006).

En outre, la plus forte pression sur les ressources naturelles viendrait des producteurs/cueilleurs orientés vers le profit bien que les autres catégories d'acteurs exercent indirectement une pression écologique par leurs fortes demandes.

De manière générale, peu d'initiatives sont entreprises par les exploitants des PFNL pour l'entretien, la préservation et la régénération des ressources pourvoyeuses des PFNL. Par ailleurs, les règles traditionnelles d'accès et d'exploitation des PFNL telles que l'ouverture des campagnes de récolte ne sont plus respectées.

2.8. Les opportunités, les faiblesses et les menaces pour le développement des PFNL

2.8.1. Les opportunités

a. Au plan politique et institutionnel

- La stabilité politique du pays garantissant un environnement de sécurité pour les investisseurs.
- L'importance socio économique reconnue aux PFNL et leur prise en compte dans les politiques nationales de développement (SDR, CSLP, SCADD, PNE, PDA, PROTECV).
- L'inscription des PFNL dans les priorités d'intervention de plusieurs PTF.
- La création d'une Agence nationale spécifiquement chargée de la promotion et de la valorisation des PFNL (APFNL).
- La promotion du secteur privé par la: libéralisation de l'économie, l'amélioration du cadre réglementaire, juridique et fiscal des affaires.
- L'existence de nombreux acteurs.
- La dynamique nouvelle au niveau du monde rural en matière d'organisation paysanne (mise en place des CRA, existence d'une Confédération Paysanne, adoption en cours d'une loi sur les interprofessions).
- L'existence de structures de contrôle de la qualité des produits (Laboratoire nationale de santé publique, FASONORM, ECOCERT, etc).
- Les opportunités d'échanges et d'intégration offertes par les PFNL au niveau sous-régional (UEMOA, CEDEAO).

b. Au niveau de la gestion des ressources

- L'existence d'un important potentiel naturel de PFNL en termes de diversité, de surfaces occupées et d'habitat adapté.
- La politique actuelle de reboisement, de promotion des essences locales et de gestion participative des réserves forestières prônée par le ministère en charge des ressources forestières.
- Le changement de mentalité favorable à l'utilisation des espèces locales dans les plantations.
- La domestication des espèces locales.

- L'existence de plusieurs structures nationales de recherche (CNRST, Universités, CEAS, etc).

c. Au niveau de l'exploitation et du marché

- L'énergie solaire comme moyen de séchage et de refroidissement d'infrastructures de conservation.
- L'existence de marché de plus en plus croissant des produits d'origine biologique.
- Les opportunités d'échanges commerciaux induites par la mondialisation.

2.8.2. Les faiblesses

a. Au niveau des acteurs

- Le caractère informel du secteur des PFNL.
- La faible organisation des acteurs à tous les maillons.
- L'absence de spécialisation par produit et par maillon d'activité.
- Les faibles capacités financières et logistiques des acteurs.
- Le développement limité de technologies (de récolte, d'exploitation, de transformation, etc).
- L'absence de systèmes d'information sur les marchés (SIM).
- L'absence de données statistiques sur le potentiel disponible de PFNL.

b. Au niveau de l'environnement politique, institutionnel et réglementaire

- L'absence de cohérence d'intervention au niveau des départements ministériels pour certains PFNL (cas du karité, du miel).
- Le manque de synergie d'actions entre les acteurs indirects (PTF, structures étatiques, ONG, les projets et programmes) .
- L'insuffisance de la réglementation de l'exploitation des PFNL.

c. Au niveau de la ressource

- La régression continue des espèces végétales (cf annexe) et particulièrement celles pourvoyeuses de PFNL.
- La saisonnalité des PFNL et la variabilité interannuelle de la productivité des espèces pourvoyeuses : elles rendent aléatoire la disponibilité des produits dans le temps et dans l'espace.
- l'absence de connaissance sur le potentiel disponible des PFNL en milieu naturel et dans les plantations.

d. Au niveau de l'exploitation des PFNL et du marché

- Les techniques inappropriées de récolte et le non respect des périodes de récolte. Des dispositions coutumières fixaient des périodes de récolte de certains produits (cas du néré, du karité). La concurrence pour l'accès à la ressource et le désir de maximiser le profit conduisent à de mauvaises pratiques de récolte (récolte de fruits immatures, émondage).



Photo 1 : Fruits de néré récoltés immatures (Source ARSA/PFNL ; 2008)

- L'inaccessibilité de certains PFNL, dans les cas d'espèces pourvoyeuses de grande taille (baobab, tamarinier, néré, kapokier, etc.), qui oblige à l'émondage des branches, voire l'abattage de l'arbre.
- Le très faible niveau de technologies de récolte et de transformation des produits.
- Le peu de professionnalisme des acteurs dans la transformation et la commercialisation des PFNL.
- Les difficultés d'écoulement des produits.
- Les difficultés d'accès au crédit.
- La faiblesse des prix d'achat proposés aux producteurs de base.

2.8.1. Les menaces

- La complexité à fixer des quotas d'exploitation des PFNL risque d'entraîner une exploitation anarchique à des fins mercantiles.
- La disparition des espèces pourvoyeuses des PFNL les plus demandés.
- La concurrence sauvage et les fraudes.

D'une façon générale, les perspectives pour le développement des PFNL existent ; il s'agit de s'investir à lever les facteurs critiques clé, qui entravent une réelle promotion et valorisation des filières porteuses. Il s'agit principalement :

- d'harmoniser les points de vue sur les concepts, les compréhensions et les méthodes d'intervention ;
- de travailler à une meilleure connaissance des PFNL et de leur contribution à l'économie nationale ;
- d'organiser les acteurs directs des différentes filières porteuses ;
- d'investir pour une production diversifiée et de qualité irréprochable, qui répond aux exigences de marché ;
- de réduire l'instabilité des prix et développer de meilleures conditions de mise en marché dans le temps (création de meilleurs rapports entre acteurs, réalisation de magasins et routes, etc.) ;
- de renforcer les capacités d'appui-conseils des services ;
- de mettre en place un système d'information efficace et fonctionnelle, accessible pour tous les acteurs ;
- de mettre en place une réglementation assurant une exploitation durable de la ressource.

La réalisation d'une telle mission suppose donc de travailler à une large information de toutes les parties concernées, de manière à obtenir une implication de tous les concernés et réunir tous les efforts.

3. OPTIONS STRATEGIQUES DE PROMOTION ET DE VALORISATION DES PFNL DU BURKINA FASO

3.1. Les fondements et les principaux problèmes à résoudre

3.1.1. Les fondements

Le Gouvernement, afin de parvenir à une meilleure redistribution de la croissance économique et réduire l'incidence de la pauvreté à moins de 35% à l'horizon 2015 (46,4% en 2003; population rurale : 52,3% de pauvres), se fixe pour objectifs d'améliorer le taux de croissance économique de 7 à 8% par an, d'accroître le produit intérieur brut par habitant d'au moins 4% par an, grâce à une diversification des productions et des sources de revenus.

Les PFNL font partie aujourd'hui des productions forestières porteuses. Aussi, l'élaboration d'une stratégie propre à ces produits est-elle, d'une part, une reconnaissance de leur importance et, d'autre part, une foi en leur capacité de contribuer à la lutte contre la pauvreté.

3.1.2. Les défis et enjeux

L'état des lieux qui sert de référentiel à la construction du plan stratégique indique l'existence d'un important potentiel tant du point de vue des conditions naturelles de production et des opportunités de commercialisation que de celui des acteurs et des partenaires qui animent et/ou accompagnent la promotion de ces produits.

Les résultats de l'analyse mettent en relief les contraintes majeures qui minent la promotion et la valorisation des PFNL. Les principales à lever sont :

- l'inorganisation des acteurs et le caractère informel des activités à tous les maillons ;
- le faible développement du marché des PFNL tant au niveau national qu'extérieur ;
- l'absence de données statistiques et d'information sur les PFNL, rendant difficile le plaidoyer auprès des décideurs politiques et la mise en évidence de la contribution des PFNL dans l'économie nationale ;
- la régression continue du potentiel productif des ressources pourvoyeuses de PFNL ;
- le faible niveau de financement du secteur des PFNL et les difficultés d'accès au crédit ;
- la disparité des interventions sur le terrain.
- l'absence de textes d'application du code forestier régissant l'exploitation des PFNL ;
- les techniques inadaptées de production et d'exploitation des PFNL ;

- la faiblesse de technologies d'exploitation et de transformation des PFNL.

3.2. Vision de la stratégie de promotion et de valorisation des PFNL à l'horizon 2025

Au regard de la vision de la SCADD (opérationnalisée dans les Ministères du secteur rural par le PNSR), d'une part, qui se focalise sur les priorités de croissance économique et d'aspiration à une meilleure qualité de vie de la population et, d'autre part, des principaux problèmes à résoudre, la vision de la stratégie de promotion et de valorisation des PFNL au Burkina Faso est « d'améliorer la contribution des filières des PFNL à l'économie nationale et au bien être socioéconomique des populations d'ici 2025 ».

La réalisation de cette vision sera effective grâce à :

- des acteurs directs mieux organisés, plus professionnels et développant, avec dynamisme, des initiatives de conquêtes des marchés les plus porteurs ;
- à la création d'un environnement politique, législatif, technique et économique incitatif, qui permette de doubler la contribution du sous-secteur forestier à l'économie nationale, grâce à la promotion et la valorisation durables des filières porteuses de PFNL.

Les populations rurales, qui seront les principaux artisans de cette contribution, en seront par la même occasion les premiers bénéficiaires à travers l'amélioration de leurs propres conditions de vie et d'emploi.

3.3. Les filières prioritaires à développer

Le pays regorge d'énormes potentialités en PFNL mais tous ne peuvent être promus et valoriser au regard des préoccupations ci-dessus. En effet, la viabilité sur le long terme exigera de concentrer les efforts sur des filières prioritaires, de se conformer à la dynamique du marché et de tenir compte des possibilités offertes en termes de potentiel exploitable.

Indépendamment de l'appui aux initiatives régionales ou locales, et tenant compte de la vision globale ci-dessus, la stratégie accordera la priorité aux filières de PFNL suivants :

- 1) Les PFNL fruits et feuilles comestibles (fruits de *Vitellaria paradoxa*, de *Parkia biglobosa*, de *Balanites aegyptiaca*, de *Saba senegalensis*, de *Detarium microcarpum*, fruits et feuilles de *Tamarindus indica*, de *Adansonia digitata*, de *Moringa oleifera*).
- 2) Le miel.
- 3) Les exsudats (gommes, sèves, résines).
- 4) Les PFNL cosmétiques (notamment les huiles végétales).
- 5) Les insectes comestibles (chenilles de karité, éphémères).

6) Les PFNL médicinaux.

3.4. Objectifs de la stratégie

L'objectif global de la stratégie de promotion et de valorisation de filières de PFNL est de contribuer à la sécurité alimentaire, à l'accroissement des revenus des populations et partant, à l'économie nationale, à travers une gestion durable et la valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux.

La réalisation de la vision et de l'objectif global de la stratégie de promotion et de valorisation de filières de PFNL passera par l'opérationnalisation des objectifs stratégiques visant la résolution des problèmes principaux ci-avant évoqués.

Ces objectifs stratégiques sont :

- Renforcer les capacités organisationnelles, techniques et opérationnelles des acteurs à tous les maillons ;
- Développer la productivité et les productions de PFNL ;
- Développer le marché et la compétitivité des PFNL ;
- Renforcer le cadre législatif et réglementaire relatif à la gestion et à l'exploitation des PFNL.

3.5. Les principes directeurs

S'inspirant de la SCADD et du PDA/ECV, les principes directeurs suivants guideront la mise en œuvre de la stratégie :

- l'implication et le développement du partenariat ;
- la prise en compte de l'approche filière ;
- la prise en compte de l'approche Analyse et Développement des Marchés ;
- le leadership national ;
- la cohérence des actions ;
- la spécialisation régionale ;
- la prise en compte du genre.

3.5.1. L'implication et le développement du partenariat

Ce principe commande, d'associer à tous les stades de mise en œuvre des actions, d'une part, les représentants des différents acteurs directs et, d'autre part, les acteurs indirects (dont les PTF) en charge de thématiques spécifiques et ce, afin de tenir compte de l'ensemble de leurs préoccupations et de susciter leur adhésion multiforme. Les collectivités territoriales seront particulièrement impliquées, pour tenir compte du processus de redistribution des rôles en cours, entre ces nouvelles entités et les structures de l'Etat.

3.5.2. La prise en compte de l'approche filière

La filière est une réalité économique dans sa globalité et désigne « l'ensemble de la chaîne de valeur ajoutée de la production, transformation et distribution relatives à un produit et concourant à la satisfaction d'un besoin issu de la consommation ». Aussi, les actions à développer devront-elles viser tous les maillons d'une filière donnée afin de motiver plus efficacement les acteurs.

3.5.3. La prise en compte de l'approche Analyse et Développement des Marchés

L'approche Analyse et Développement des Marchés (ADM) a pour souci d'aider la population locale à créer des entreprises lucratives tout en conservant les ressources forestières. Son point fort est la prise en compte systématique non seulement des questions techniques, commerciales et financières, mais aussi, des aspects sociaux et environnementaux d'un produit. Ainsi, l'estimation de la durabilité des écosystèmes locaux fait partie intégrante de l'identification et de la planification des entreprises potentielles. L'aboutissement de l'approche ADM est d'appuyer une population locale à développer des produits et des marchés pour en tirer un profit sans porter atteinte aux ressources naturelles et ce, au travers l'élaboration et la mise en œuvre de Plans de Développement d'Entreprises (PDE). Par conséquent, elle intègre les principes de *la prospective*¹⁴, de *la GAR*¹⁵ et du développement durable¹⁶ prônés par la SCADD.

3.5.4. Le leadership national

Le leadership national traduit l'appropriation, par le Gouvernement, de l'élaboration et de la mise en œuvre, de sa politique de développement axée sur les besoins des populations. Dans cette optique, le Gouvernement entend assurer le leadership de la coordination de l'aide au développement, promouvoir les avantages comparatifs des partenaires au développement et les moyens de leurs actions complémentaires aux niveaux national et sectoriel.

3.5.5. La cohérence des actions

Eu égard aux ressources limitées de l'Etat, la mise en œuvre de la stratégie nécessite de faire des choix prioritaires et une connexion des actions de manière à créer une dynamique d'effet d'entraînement dans la réalisation de la vision. Aussi, une synergie

¹⁴ Prospective : posture dans laquelle les acteurs du développement anticipent le futur pour être en mesure de se préparer avec précocité à faire face aux menaces et à exploiter les opportunités qu'il offre à court, moyen et long termes.

¹⁵ GAR : démarche qui vise l'atteinte de résultats en fonction d'objectifs et d'indicateurs préalablement définis et une reddition des comptes qui porte sur la performance dans l'atteinte des résultats.

¹⁶ Le développement durable est un développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

d'actions s'impose-t-elle entre les différents acteurs de sa mise en œuvre pour assurer la réalisation des objectifs poursuivis.

3.5.6. La spécialisation régionale

Les possibilités de diversification, d'intensification des productions et de conquête des marchés existent dans chaque région selon le potentiel en ressources pourvoyeuses de PFNL. Tenant compte de l'existence des disparités entre les différentes régions du pays, la promotion des filières s'appuiera donc sur la spécialisation régionale des productions.

3.5.7. La prise en compte du genre

Le bien-être économique et social doit bénéficier d'une manière équitable aux hommes et aux femmes au sein de la société. Dans le domaine des PFNL, les femmes et les jeunes (hommes et femmes) sont les plus actifs dans les maillons de la production et de la transformation alors que les hommes possèdent les facteurs de production (terres, forces physiques, pouvoir de décision, etc). Il s'avère donc nécessaire de veiller à un équilibre dans les rapports entre hommes et femmes, jeunes et vieux, afin de garantir des bénéfices équitables pour tous.

3.6. Principaux axes stratégiques d'intervention

Les objectifs stratégiques sont traduits en six axes d'intervention ou orientations stratégiques à savoir :

- Axe 1 : Professionnaliser les acteurs des filières PFNL ;
- Axe 2 : Accroître la productivité et les productions des PFNL ;
- Axe 3 : Améliorer la compétitivité et la mise en marché des PFNL ;
- Axe 4 : Renforcer le cadre juridique et institutionnel de la gestion et de l'exploitation des PFNL.

3.6.1 Axe 1 : Professionnaliser les acteurs des filières PFNL

Cet axe a pour objectif, d'une part, d'organiser et structurer les acteurs des filières PFNL en interprofessions et, d'autre part, d'assurer le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs directs et indirects intervenant dans la promotion et la valorisation des PFNL.

En matière **d'organisation et de structuration des acteurs des filières de PFNL**, le faible niveau a été identifié, dans la plupart des études diagnostiques du domaine des PFNL, comme étant une des contraintes majeures à la promotion et à la valorisation des filières porteuses de PFNL.

La dynamique actuelle adoptée au niveau national commande que soit défini chaque corps de métier et que soit mise en place une interprofession pour chaque filière de PFNL promue. Celle-ci sera représentative et travaillera à la satisfaction des intérêts de tous les maillons de la filière visée.

Cet axe vise donc à professionnaliser les acteurs au sein des filières de PFNL suffisamment coordonnées et à leur offrir un cadre adéquat, qui facilite leur évolution cohérente, oriente les liens d'affaires et de contractualisation entre eux.

Les principales actions à mener vont se regrouper dans les domaines ci-après :

- le recensement des acteurs directs par maillon ;
- la mise en place d'organisations professionnelles et interprofessionnelles ;
- l'amélioration de la concertation entre les acteurs.

Dans le domaine du **renforcement des capacités des acteurs** permet à terme d'assurer la qualité des services ou produits mis sur le marché, de satisfaire la demande et de cultiver l'esprit entrepreneurial. Il doit s'inscrire dans une optique de professionnalisation des acteurs, grâce à la maîtrise de techniques efficaces et efficaces, visant la qualité et le respect, sur toutes les chaînes de valeur, de normes reconnues, la connaissance des mécanismes de gestion et de marché, etc.

En guise d'accompagnement des acteurs, il sera également pris en compte le renforcement des capacités des techniciens chargés de l'appui-conseil des acteurs directs.

Pour ce faire, les domaines d'actions sont :

- le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs directs ;
- le renforcement des capacités techniques des structures d'accompagnement ;
- l'amélioration de l'accès des acteurs directs au financement (lobbying, formation, ...).

3.6.2 Axe 2 : Accroître la productivité et les productions des PFNL

Afin de mieux faire la promotion et valoriser les PFNL, il est important d'une part de mieux connaître les différentes filières et, d'autre part, de moderniser leur exploitation et de mettre à disposition une information complète et diversifiée aux différents usagers, selon leurs besoins.

D'une façon générale, les acquis de la recherche se caractérisent par une disparité des **connaissances et informations sur les PFNL**, aussi bien dans le temps que dans l'espace sans une possibilité réelle de valorisation.

Toutefois, il est à noter que les résultats de la recherche (sur le développement de nouvelles technologies alimentaires, de médicaments et le marketing des PFNL) méritent d'être capitalisés et au besoin complétés ou actualisés à l'échelle nationale.

Un des facteurs entravant la valorisation des PFNL reste l'insuffisance de données chiffrées sur les utilisations qui pourraient aider aux prises de décisions politiques.

Cet axe vise, entre autres, à combler ces lacunes, en matière de **connaissances et informations sur les PFNL**, par des études de quantification, de caractérisation des PFNL, des études d'adaptation de technologies appropriées.

Les principaux domaines d'actions sont :

- l'amélioration des connaissances sur les PFNL (nutritionnelles, thérapeutiques, criblage chimique, socio-économiques) ;
- l'appui à la mise au point de technologies adaptées (création, identification, test des technologies);
- la mise en place d'un système permanent de collecte, de traitement, de diffusion des statistiques et des informations sur les PFNL ;
- le développement de l'Information, l'Education, la Communication sur les PFNL.

D'autre part, la faiblesse de la transformation des produits figure parmi les obstacles majeurs à l'accroissement et à l'intensification de la production agricole et la diversification des produits issus des PFNL, permettant de créer une valeur ajoutée. La plupart des PFNL sont à un niveau sommaire d'exploitation probablement à cause du manque de compétences et de technologies appropriées. Par ailleurs, il est connu que les technologies existent dans les pays du Nord et sont peu accessibles aux populations des pays du Sud pour diverses raisons (cherté, refus de transfert, préservation de la propriété intellectuelle, etc.).

Au Burkina, la recherche sur l'innovation technologique a abouti à la mise au point de prototypes d'équipements adaptés aux besoins des acteurs et qui méritent d'être vulgarisés. En fonction des coûts comparatifs d'acquisition ou de production, cet axe se focalisera sur la vulgarisation des technologies de production, de transformation, de conservation et de conditionnement des PFNL.

Aussi, s'avèrera-t-il nécessaire de travailler à la maîtrise, à l'adoption et à l'adaptation des technologies liées à l'exploitation et à la transformation des PFNL.

Les grands domaines d'actions **de modernisation des exploitations** sont :

- l'appui à la multiplication des technologies adaptées ;
- la diffusion des technologies adaptées de production, de transformation, de conservation et de conditionnement des PFNL ;
- l'appui à la mise en place d'unités modèles de transformation.

Enfin, peu d'initiatives sont entreprises par les exploitants des PFNL pour l'entretien, la préservation et la régénération des ressources pourvoyeuses des PFNL. Or l'exploitation économique des PFNL exercera une pression réelle sur les ressources naturelles.,

Pour répondre à une demande de PFNL de plus en plus croissante, il s'avèrera nécessaire d'œuvrer à une synergie avec les stratégies et programmes nationaux de

reboisement développés et mis en œuvre par d'autres structures afin d'assurer une production durable des PFNL.

Les résultats de recherche menée par le CNSF, le CNRST, et les universités nationales sur l'amélioration génétique, la domestication et la connaissance des espèces locales seront mis à profit pour soutenir les actions de reboisement.

Au travers de cet axe, il s'agira de contribuer à améliorer la disponibilité des PFNL en quantité et en qualité, dans une logique de durabilité de la ressource et de satisfaction d'un marché de plus en plus exigeant. Aussi, dans le contexte actuel où les changements climatiques ont au-delà de la dimension écologique, une dimension économique et sociale, les actions à mener devraient contribuer à atténuer les effets négatifs.

Les principales actions couvriront les domaines suivants :

- la diffusion des techniques et modes d'exploitation durables des PFNL ;
- la production intensive de PFNL par des plantations ;
- l'aménagement et la gestion des espaces de conservation des ressources naturelles pourvoyeuses de PFNL.

3.6.3 Axe 3 : Améliorer la compétitivité et la mise en marché des PFNL

L'amélioration de la compétitivité et de la mise en marché des PFNL passe, d'une part, par le développement des marchés et la conquête des différentes niches, d'autre part, par l'amélioration de la compétitivité des produits PFNL burkinabè sur les différents marchés (national, sous-régional, international).

Pour lever les contraintes liées à l'écoulement des produits, le développement des marchés des PFNL reposera sur les quatre « P » à savoir : Product (Produit), Price (Prix), Place (Marché) et Promotion.

L'objectif est de développer et de mettre sur le marché une gamme diversifiée de produits transformés de PFNL. Cette démarche permet d'être compétitif sur divers marchés et même de rivaliser sur les marchés les plus exigeants¹⁷ et les plus porteurs (à hauts revenus).

Trois marchés sont à conquérir à savoir :

- le marché national ;
- le marché régional ;

¹⁷ Selon leur niveau d'exigences SPS (sanitaire et phytosanitaire), les marchés internationaux sont classés en marchés : très exigeants (UE, Japon, USA), exigeants (Chine, Inde, Turquie, Moyen Orient), moins exigeants (local, régional, etc.).

- le marché international.

La priorité sera donnée au marché national. Il faudra alors créer la demande pour stimuler la production.

- la diversification des produits mis sur le marché ;
- le développement des infrastructures marchandes ;
- le marketing et l'intermédiation (organisation de manifestations commerciales, prospection des marchés, etc.)
- l'établissement d'un système de labellisation (normes, éco-certification et traçabilité, emballages, équité, etc.) ;
- la mise en place d'un SIM.

3.6.4 Axe 4 : Renforcer le cadre juridique et institutionnel de la gestion et de l'exploitation des PFNL.

L'absence de textes réglementant l'exploitation des PFNL constitue une grave menace pour la pérennisation des ressources et l'organisation du commerce des PFNL. L'objectif de l'axe sera donc de contribuer à mieux réglementer l'exploitation rentable et durable des filières des PFNL au Burkina Faso.

Ainsi, les principaux domaines d'actions sont :

- l'élaboration et l'application d'une réglementation sur l'exploitation durable des PFNL ;
- la mise en place d'un cadre incitatif pour l'acquisition d'équipements de production, de transformation, de conservation, de conditionnement, transport, etc ;
- l'appui institutionnel des structures de coordination et d'appui/conseil.

4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

Cette stratégie qui se veut globale, constitue le cadre de référence pour l'élaboration de stratégies spécifiques à certaines filières (karité, gomme arabique, etc.). Les plans d'actions quinquennaux assortis de budgets indicatifs et les programmes d'activités des structures impliquées consacreront par ailleurs, l'opérationnalisation de la stratégie.

4.1. Rôle des différents acteurs

La mise en œuvre de la stratégie incombe à tous les acteurs directs et indirects évoluant dans le domaine des PFNL. Il reviendra par conséquent à chaque acteur de mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution des actions en rapport avec son centre d'intérêt.

Cinq principaux groupes d'acteurs seront impliqués dans la mise œuvre de la stratégie ; ce sont :

- les organisations professionnelles et les opérateurs privés;
- l'Etat et ses démembrements;
- les collectivités territoriales et les communautés de base;
- les institutions de recherche ;
- les partenaires techniques et financiers ;

Chacun de ces groupes d'acteurs doit œuvrer dans un esprit de partenariat à la mise en œuvre de la stratégie.

4.1.1. Les organisations professionnelles et les opérateurs privés

Ce groupe d'acteurs comprend les organisations professionnelles des différentes filières de production, les organisations paysannes faitières, et les opérateurs privés qui sont dans la chaîne d'exploitation et de commercialisation des PFNL.

Le rôle de ce groupe d'acteurs dans la mise œuvre de la stratégie devrait porter sur :

- la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies opérationnelles spécifiques à certaines filières;
- la participation à la formulation et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement ;
- la participation au financement de certains projets (principe du cofinancement des investissements à la base);

- la participation à la formation et à l'appui/conseil des différents acteurs (principe de formation en cascade) ;
- la participation à la concertation des différents acteurs;
- l'exécution des programmes et projets;
- la production de données statistiques relatives à l'exploitation et à la commercialisation des PFNL ;
- la participation au suivi/évaluation du processus.

4.1.2. L'Etat et ses démembrements

Ce groupe d'acteurs comprend l'Administration centrale, les Services déconcentrés et les Chambres Régionales d'Agriculture.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, il est attendu qu'ils jouent les rôles ci-après :

- l'élaboration ou l'actualisation des stratégies opérationnelles spécifiques à certaines filières en cohérence avec les orientations stratégiques définies ;
- l'organisation de la concertation avec les différents acteurs intervenant dans la promotion et la valorisation des PFNL ;
- la création d'un environnement favorable, par l'amélioration du cadre juridique et institutionnel et la promotion de la gestion durable des ressources ;
- la mobilisation des ressources (financières, matérielles et humaines) nécessaires à la réalisation des programmes opérationnels et des programmes d'investissement ;
- la capitalisation des données statistiques relatives à l'exploitation et à la commercialisation des PFNL ;
- le suivi/évaluation du processus.

4.1.3. Les collectivités territoriales et les communautés de base

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, le rôle des collectivités territoriales devrait être axé sur :

- la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement au niveau régional et des plans de développement local ;
- la mobilisation des ressources (financières, matérielles et humaines) nécessaires à la réalisation des programmes opérationnels et des programmes d'investissement ;
- la création d'un environnement favorable, par l'amélioration du cadre juridique et institutionnel et la promotion de la gestion durable des ressources ;

- la participation à l'aménagement et à la gestion des ressources naturelles de leur ressort territorial ;
- l'animation des cadres de concertation des différents acteurs intervenant dans la promotion et la valorisation des PFNL ;
- la participation au suivi/évaluation du processus.

4.1.4. Les institutions de recherche

Ce groupe d'acteurs comprend des structures (étatiques ou non) de recherches conventionnelles, non conventionnelles et les innovateurs.

Leurs rôles dans le cadre de la présente stratégie consisteront à :

- la participation à l'élaboration ou à l'actualisation des stratégies opérationnelles spécifiques à certaines filières en cohérence avec les orientations stratégiques définies ;
- la participation à la concertation avec les différents acteurs intervenant dans la promotion et la valorisation des PFNL ;
- la mise au point de paquets technologiques (équipements, techniques, matériel végétal, etc.) de production, de transformation, de conservation, de conditionnement, et des méthodes;
- la mobilisation des ressources (financières, matérielles et humaines) nécessaires à la réalisation des programmes opérationnels de recherche dans le domaine des PFNL ;
- la participation au suivi/évaluation du processus.

4.1.5. Les partenaires techniques et financiers

Ce groupe d'acteurs regroupe les agences de coopération bilatérale et multilatérale, les Organisations Intergouvernementales (OIG) Régionales et les ONG/Associations internationales ou nationales.

Le rôle de ce groupe d'acteurs devrait porter sur :

- l'implication à la concertation avec les différents acteurs;
- l'appui à l'élaboration des stratégies opérationnelles spécifiques à certaines filières;
- l'appui à la formulation et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement;
- la mise à disposition d'une assistance technique compétente pour le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs;

- l'implication à la mobilisation des ressources nécessaires pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des programmes et projets de développement des PFNL;
- l'implication au suivi/évaluation du processus.

Pour coordonner les interventions des différents acteurs ci-dessus (Etat et démembrements, PTF, organisations professionnelles et interprofessionnelles, ONG/Associations, projets/programmes...), un dispositif sera mis en place et comprendra le MECV et par délégation l'APFNL appuyée par un cadre de concertation :

- l'APFNL, créée au sein du MECV, aura pour rôles dans le cadre de la présente stratégie, de veiller à la coordination des activités des différents intervenants dans les filières de PFNL et d'assurer le suivi évaluation de la mise en œuvre de la stratégie ; le rapport de suivi évaluation sera établi et diffusé à l'endroit des partenaires ; des indicateurs pertinents seront définis à cet effet.
- le cadre de concertation aura pour rôle de veiller à la synergie des interventions telles que définies dans la présente stratégie. Il sera composé de représentants des principaux acteurs directs et indirects. Le cadre de concertation formulera des recommandations à l'endroit des structures impliquées. Ce cadre de concertation sera mis en place par arrêté interministériel qui précisera sa composition et son fonctionnement.

Ce cadre de concertation est composé des 35 acteurs suivants :

- ✓ Président : le Secrétaire Général du MECV ;
- ✓ Vice Président : le Secrétaire Général du Ministère en charge du Commerce ;
- ✓ 1er Rapporteur : le DG/PFNL;
- ✓ 2è Rapporteur : un représentant des acteurs directs choisi parmi les représentants des organisations professionnelles faitières nationales et interprofessionnelles existantes;

Membres :

- ✓ le Directeur Général de la Production et de l'Economie Rurale (DGPER/MAHRH)
- ✓ le Secrétaire Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA) ou son représentant ;
- ✓ le Directeur Général des productions Animales ou son représentant
- ✓ le Directeur des Etudes et de la Planification du MECV ou son représentant ;
- ✓ le Directeur Général du Commerce ou son représentant ;
- ✓ le Directeur Général de l'ONAC ou son représentant ;
- ✓ le Directeur Général du CNSF ou son représentant ;

- ✓ le Directeur Général de l'IRSAT ou son représentant ;
- ✓ le Directeur Général de la DGEF ;
- ✓ le Directeur Général de la réglementation/MECV ;
- ✓ le Directeur Général de la DGFROP/DOPAIR ;
- ✓ le Directeur Général de l'INERA ;
- ✓ le Directeur Général du LNSP ;
- ✓ 3 représentants des projets/programmes concernés ;
- ✓ 3 représentants des ONG/Associations impliqués ;
- ✓ 10 représentants des organisations professionnelles faitières nationales et interprofessionnelles existantes ;
- ✓ un (01) représentant de l'association des institutions bancaires et de micro-finance (partenaires).
- ✓ 2 représentants du collectif des PTF concernés.

Sa fonctionnalité sera assurée à travers la mise en œuvre des plans d'actions successifs, qui opérationnaliseront la stratégie.

4.2. Suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie

Un suivi régulier et des évaluations quinquennales seront menés, et permettront de procéder aux ajustements nécessaires sur la base de l'appréciation d'indicateurs pertinents et objectivement vérifiables, qui seront définis en cohérence avec ceux de la SCADD et du PNSR. Le cadre logique de la présente stratégie (cf annexe) en fournit une indication.

Dans cette optique le suivi/évaluation, impliquera tous les acteurs concernés (administration, CT, CRA, autorités coutumières, organisations professionnelles, opérateurs privés, ONG, partenaires techniques et financiers).

Le mécanisme prévoit deux types de suivi à savoir :

- le suivi d'exécution ;
- le suivi d'impact.

4.2.1. Le suivi d'exécution

Il s'agit de suivre et de mesurer les performances de la mise en œuvre de la stratégie. Le suivi/évaluation s'intéressera au double plan des réalisations physiques (comparaison périodique de l'évolution des indicateurs), mais également financières (niveau de mobilisation et d'utilisation des ressources, en relation avec les performances physiques).

Ce type de suivi s'alignera sur le dispositif existant et consiste d'une part, en l'exploitation des données contenues dans les rapports d'activités des structures centrales et déconcentrées du MECV et des partenaires, et d'autre part, en l'élaboration de rapports d'activités par l'APFNL.

4.2.2. Le suivi d'impact

Le mécanisme de suivi évaluation s'attachera à suivre les indicateurs de performance, afin d'apprécier l'impact de la stratégie. Deux échelles seront appliquées : le niveau national et le niveau local. Le suivi d'impact se fera sous deux formes : le suivi interne exécuté par l'APFNL à mi-parcours et le suivi externe exécuté par des prestataires de service tous les cinq ans.

Chaque suivi aboutira à un rapport d'évaluation.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'élaboration de Stratégie Nationale de Promotion et de Valorisation des PFNL traduit la volonté du Gouvernement de mettre en cohérence les interventions des différents acteurs dans le domaine des PFNL. Son élaboration et sa validation ont suivi une démarche participative, afin d'en dégager un document consensuel.

La mise en œuvre de la stratégie après son adoption par le Gouvernement, incombera à tous les acteurs.

Les plans d'actions quinquennaux assortis de budgets indicatifs et les programmes d'activités des structures impliquées consacreront l'opérationnalisation de la stratégie.

ANNEXE 1 : Cadre logique des principales d'actions

Axes & Objectifs	Principales actions à mener	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
<p>Axe 1 : Professionaliser les acteurs des filières PFNL</p> <p>Objectif : organiser et structurer les acteurs des filières PFNL en interprofessions et, assurer le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs directs et indirects intervenant dans la promotion et la valorisation des PFNL</p>	Organisation et structuration des acteurs des filières de PFNL			
	Le recensement des acteurs directs par maillon	Nombre d'acteurs directs recensés annuellement par maillon pour chaque filière	. répertoire des acteurs directs par maillon	Disponibilité et adhésion des acteurs au processus
	La mise en place d'organisations professionnelles et faïtières	Nombre d'organisations professionnelles et de faïtières mises en place par filière	Rapports d'activités	ONG/Associations
		Nombre d'interprofessions de filières des PFNL mises en place	Documents constitutifs	Adoption de la loi sur les interprofessions
	L'amélioration de la concertation entre les acteurs.	une rencontre de concertation tenue par an à l'échelle nationale	Comptes rendus des rencontres	Disponibilité et adhésion des acteurs au processus
	Renforcement des capacités des acteurs des filières PFNL			
	Le renforcement des capacités techniques des acteurs directs ;	Nombre (ou %) de personnes formées sur des thématiques diverses -Nombre de modules thématiques de formation élaboré	. Rapports de formation Modules de formation existant	Disponibilité de ressources financières
	Le renforcement des capacités techniques des structures d'accompagnement ;	-Nombre (ou %) de personnes formées sur des thématiques diverses -Nombre de modules thématiques de formation élaboré	. Rapports de formation Modules de formation existant	Disponibilité de ressources financières
	L'opérationnalisation des organisations faïtières	Nombre (ou %) d'organisations faïtières fonctionnelles	Rapports d'évaluation	Disponibilité de ressources financières
	L'amélioration de l'accès des acteurs directs au financement	- % des acteurs informés de l'existence des possibilités de financement - % des acteurs directs capables d'élaborer des PDE bancables ;	Rapports d'activités	Disponibilité des institutions financières

Axes & Objectifs	Actions à mener	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
<p>Axe 2 : Accroître la productivité et les productions des PFNL</p> <p>Objectif : contribuer à améliorer la disponibilité des PFNL en quantité et en qualité, dans une logique de durabilité de la ressource et de satisfaction d'un marché de plus en plus exigeant</p>	Amélioration et diffusion des connaissances et les informations sur les PFNL			
	l'amélioration des connaissances sur les PFNL (nutritionnelles, thérapeutiques, criblage chimique, socio-économiques) ;	Nombre d'études scientifiques réalisées .Nombre de tests réalisés, présentés et adoptés Nombre d'études réalisées	. Rapports d'études . Résultats des tests .	
	l'appui à la mise au point de technologies adaptées (création, identification, test des technologies);	technologies post-récolte appropriées proposées . Nombre de nouvelles techniques et technologies mises au point	. Disponibilité des technologies & techniques Rapport	
	la mise en place d'un système permanent de collecte, de traitement, de diffusion des statistiques et des informations sur les PFNL ;	. Base de données disponible ..	Rapports d'activités	
	le développement de l'Information, l'Education, la Communication sur les PFNL.	.Nombre d'outils publicitaires élaborés .Nombre de foires et expositions organisées	Rapports Outils élaborés	
	Modernisation des exploitations des filières des PFNL			
	l'appui à la multiplication des technologies adaptées	Nombre et types d'outils recensés Nombre et types d'outils adaptés produits	Répertoire des technologies adaptées	
	la diffusion des technologies adaptées de production, de transformation, de conservation et de conditionnement des PFNL	Nombre de technologies adaptées vulgarisés	Rapports d'activités	
	L'appui à la mise en place d'unités modèles de transformation l'appui à la mise en place d'unités modèles de transformation	Nombre d'unités installées & fonctionnelles	Rapports d'activités	
	Accroissement et diversification du potentiel en PFNL			
	La diffusion des techniques et modes d'exploitation durables des PFNL	Recueil de bonnes pratiques d'exploitation durables % d'acteurs touchés	Rapports d'activités	
	La production intensive de PFNL par des plantations	Superficiers de plantations industrielles, individuelles, collectives réalisées	Rapports d'activités	
	L'appui à l'aménagement et à la gestion des espaces de conservation des ressources naturelles pourvoyeuses de PFNL	Superficie de RNA, MED réalisées	Rapports d'activités	

Axes & Objectifs	Actions à mener	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
Axe 3 : Améliorer la compétitivité et la mise en marché des PFNL Objectif : développer les marchés et la conquête des différentes niches, et améliorer la compétitivité des produits PFNL burkinabè sur les différents marchés	La diversification des produits mis sur le marché ;	Types de produits transformés mis sur le marché	Rapports d'activités	
	Le développement des infrastructures marchandes	Nombre d'infrastructures mises en place	Rapports d'activités	
	Le marketing et l'intermédiation (organisation de manifestations commerciales, prospection des marchés)	Nombre de manifestations commerciales organisées Nombre de contrats établis	Rapports d'activités	
	L'établissement d'un système de labellisation (normes, éco-certification et traçabilité, équité, etc).	Nombre de labels délivrés Niveau de fonctionnalité du suivi de la traçabilité &, des pratiques	Labels existants	
	la mise en place d'un SIM	1 système d'information sur les marchés fonctionnel en place	SIM fonctionnel	
Axe 4 : Renforcer le cadre juridique et institutionnel de la gestion et de l'exploitation des PFNL Objectif : contribuer à mieux réglementer l'exploitation rentable et durable des filières des PFNL au Burkina Faso	L'élaboration et l'application d'une réglementation sur l'exploitation durable des PFNL	. Nombre de textes élaborés et diffusés . Nombre de séances de sensibilisation /animation réalisées . Nombre de participants aux séances	. Rapport des séances sensibilisation	Textes et lois disponibles
	L'élaboration et l'application d'une réglementation de l'exercice des activités de commercialisation des PFNL	- Nombre de titre d'exploitation (agrèments, certificats d'origine, autorisations d'exportation, etc..) proposés, délivrés. - Nombre d'accords interprofessionnels proposés et signés .Nombre d'accords interprofessionnels élargis proposés et signés	. Liste des accords Documents des accords	Textes et lois disponibles
	-La mise en place d'un cadre incitatif pour l'acquisition d'équipements de production, de transformation, de conservation, de conditionnement, transport, etc	- Accord de l'Etat pour les importations subventionnées - Montant crédit campagne obtenu - Existence et fonctionnement de fonds de roulement % d'acteurs bénéficiaires de crédits campagne et crédits équipements	Rapports d'activités	
	L'appui institutionnel aux structures de coordination et d'appui/conseil	Niveau renforcement contrôle & appui-conseils Niveau de fonctionnalité des structures	Rapports d'évaluation	

ANNEXE 2 : Liste des espèces forestières bénéficiant de mesures de protection particulière

N° d'ordre	Nom scientifique	Nom français
01	<i>Faidherbia albida</i>	Cad, Kad (e)
02	<i>Acacia senegal</i>	Gommier blanc
03	<i>Adansonia digitata</i>	Baobab
04	<i>Adenium obesum</i>	Baobab des chacals
05	<i>Azelia africana</i>	Lingué
06	<i>Anogeissus leiocarpus</i>	Bouleau d'Afrique
07	<i>Bombax costatum</i>	Kapokier à fleurs rouges
08	<i>Borassus aethiopum</i>	Rônier à fruits jaunes
09	<i>Borassus flabellifer</i>	Rônier à fruits verts
10	<i>Ceiba pentandra</i>	Fromager
11	<i>Celtis integrifolia</i>	Micocoulier africain
12	<i>Delbergia melanoxydon</i>	Ebénier du Sénégal
13	<i>Elaeis guineensis</i>	Palmier à huile
14	<i>Guibourtia copallifera</i>	Copallier du Guinée
15	<i>Khaya senegalensis</i>	Caïlcédrat
16	<i>Parkia biglobosa</i>	Néré
17	<i>Prosopis africana</i>	Prosopis
18	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Vène, Palissandre du Sénégal, Kino de Gambie
19	<i>Pterocarpus lucens</i>	Vène
20	<i>Tamarindus indica</i>	Tamarinier
21	<i>Vitex doniana</i>	Prunier noir
22	<i>Vitellaria paradoxa</i>	Karité
23	<i>Ximenia americana</i>	Prunier de mer, citronnier de mer

(Source : Arrêté n°2004_019/MECV portant détermination de la liste des espèces forestières bénéficiant de mesures de protection particulière).

NB :

- Selon les dispositions de l'arrêté, ces espèces ne peuvent être abattues, arrachées, mutilées ou incinérées qu'après autorisation des services compétents chargés des forêts.
- Les espèces en gras, pourvoyeuses de PFNL, font partie des espèces alimentaires considérées vulnérables

ANNEXE 3 :

3.1) Liste des espèces disparues, en voie de disparition, menacées et vulnérables sur le plan national.

Catégorie	En voie de disparition	Menacées	Vulnérables
Flore ligneuse	<i>Celtis integrifolia</i> <i>Adenium obesum</i>	<i>Acacia senegal</i> <i>Dalbergia melanoxylon</i> <i>Pterocarpus lucens</i> <i>Vitex doniana</i> <i>Ximenia americana</i> <i>Dalbergia melanoxylon</i> <i>Pterocarpus erinaceus</i> <i>Azelia africana</i> <i>Prosopis africana</i> <i>Lonchocarpus laxiflorus</i> <i>Holharrena floribunda</i> <i>Baissea multiflora</i> <i>Khaya senegalensis</i> <i>Crateva religiosa syn. C. adansonii</i> <i>Paullinia pinnata,</i> <i>Burkea africana</i> <i>Mogania faginea</i>	<i>Adansonia digitata</i> <i>Bombax costatum</i> <i>Ceiba pentandra</i> <i>Anogeissus leiocarpus</i> <i>Khaya senegalensis</i> <i>Prosopis africana</i> <i>Parkia biglobosa</i> <i>Vitellaria paradoxa</i>
Les espèces herbacées		<i>Andropogon ascinodis</i> <i>Andropogon gayanus</i> <i>Diheteropogon amplexans</i> <i>Hyparrhenia smithiana</i> <i>H. Subplumosa</i> <i>Hypertelia dissolute</i> <i>Monocymbium ceresiiforme</i> <i>Andropogon tectorum</i> <i>Beckeropsis uniseta</i> <i>Schizachyrium sanguineum</i> <i>Ctenium newtonii</i> <i>Biophytum petersianum</i>	

(Source : SP/CONAGESE, REEB1 ; 2002)

3.2) Liste des espèces végétales en péril dans la partie nord et centre-nord du Burkina Faso.

Espèces surexploitées devenues rares autour des centres urbains	Espèces rares en voie de disparition	Espèces alimentaires vulnérables
<i>Daniella oliveri</i>	<i>Acacia erythrocalyx</i>	<i>Adansonia digitata</i>
<i>Diospyros mespiliformis</i>	<i>Annona senegalensis</i>	<i>Bombax costatum</i>
<i>Entada africana</i>	<i>Brachystelma simplex subsp. banforae</i>	<i>Vitellaria paradoxa subsp. Parkii</i>
<i>Zanthoxylum xanthoxyloides</i>	<i>Gossypium anomalium</i>	<i>Detarium microcarpum</i>
<i>Sarcocephalus latifolius</i>	<i>Guibourtia copallifera</i>	<i>Lannea microcarpa</i>
<i>Rauvolfia vomitora</i>	<i>Hibiscus gourmassia</i>	<i>Sclerocarya birrea.</i>
<i>Securidaca longepedunculata</i>	<i>Landolphia heudelotti</i>	<i>Spondias mombin</i>
<i>Trichilia roka (= T. emetica)</i>		<i>Saba senegalensis variété glabriflora</i>
<i>Vitex doniana</i>		<i>Parkia biglobosa</i>
<i>Ximenia americana</i>		<i>Tamarindus indica</i>

(Source : SP/CONAGESE, REEB1 ; 2002)

ANNEXE 4 : Lexique des noms botaniques et en français de quelques espèces pourvoyeuses de PFNL au Burkina Faso

FAMILLES	NOMS SCIENTIFIQUES	NOMS EN FRANCAIS
Balanitaceae	<i>Balanites aegyptiaca</i> (L.)	Dattier du désert
Mimosaceae	<i>Acacia nilotica</i> (L.) Willd	Nèbnèb; Acacia tannin
Bombacaceae	<i>Adansonia digitata</i> (L.)	Baobab
Sapindaceae	<i>Blighia sapida</i> Koenig	Pommier d'aki
Arecaceae	<i>Borassus aethiopum</i> Mart, <i>B. akeassii</i>	Rônier
Burseraceae	<i>Canarium schweinfurthii</i> Engel.Holl.	Résine de Moahum, élémi de l'Ouganda
Bombacaceae	<i>Ceiba pentandra</i> (L.) Gaertn	Fromager; Kapokier blanc
Boraginaceae	<i>Cordia myxa</i> L.	Prunier glu (Morel P.C.)
Caesalpiniaceae	<i>Detarium microcarpum</i> Guill. Et Perr.	Détar; petit détar
Ebenaceae	<i>Diospyros mespiliformis</i> Hochst. Ex A. Rich	Néflier d'Afrique; Kaki de brousse
Arecaceae	<i>Elaeis guineensis</i> Jacq.	Palmier à huile
Moraceae	<i>Ficus sycomorus</i> subsp <i>gnaphalocarpa</i> (Miq) C.C. Berg	Grand sycomore
Tiliaceae	<i>Grewia bicolor</i> Juss.	Nogo blanc (Morel. P.C.)
Arecaceae	<i>Hyphaene thebaica</i> (L.) Mart.	Palmier doum
Apocynaceae	<i>Landolphia heudelotii</i> A. DC.	Liane à caoutchouc; liane gohine
Anacardiaceae	<i>Lannea microcarpa</i> Engl. et Krause.	Raisinier
Mimosaceae	<i>Parkia biglobosa</i> (Jacq.) Benth.	Néré; Mimosa pourpre
Polygalaceae	<i>Securidaca longepedunculata</i> Fres.	Arbre à serpent
Caesalpiniaceae	<i>Piliostigma reticulatum</i> (DC.) Horchst.	Pied de chameau
Arecaceae	<i>Raphia sudanica</i> A. chev.	Raphia
Apocynaceae	<i>Saba senegalensis</i> A. DC. Pichon	Liane goïne
Anacardiaceae	<i>Sclerocarya birrea</i> (A. Rich.) Hochst.	Prunier africain
Loganiaceae	<i>Strychnos spinosa</i> Lam.	Oranger de brousse
Caesalpiniaceae	<i>Tamarindus indica</i> L.	Tamarinier
Sapotaceae	<i>Vitellaria paradoxa</i> C.F. Gaetn.	Karité; arbre à beurre
Verbenaceae	<i>Vitex doniana</i> Sweet.	Punier noir
Olacaceae	<i>Ximenia americana</i> L.	Punier de mer; Citronnier de mer
Rhamnaceae	<i>Ziziphus mauritiana</i> Lam.	Jujubier
Bombacaceae	<i>Bombax costatum</i> Pellegr. et Vuillet	Kapokier rouge
Mimosaceae	<i>Acacia senegal</i> (L.) Willd.	Gomme arabique
Mimosaceae	<i>Acacia seyal</i> Delile	Mimosa épineux
Combretaceae	<i>Anogeissus leicarpus</i> Guill & Perr.	Bouleau d'Afrique
Burceraceae	<i>Boswellia dalzielii</i> Hutch	Arbre à encens
Burceraceae	<i>Commifora Africana</i> (A.Rich.) Engl.	Myrrhier trèfle (Morel P.C.)
Meliaceae	<i>Khaya senegalensi</i> (Desr.) A.Juss.	Caïlcédrat; Acajou du Sénégal
Sterculiaceae	<i>Sterculia setigera</i> Del.	Arbre à gomme; Platane du Sénégal
Combretaceae	<i>Combretum micranthum</i> G. Don.	Kinkéliba
Mimosaceae	<i>Faidherbia albida</i> (Del.) A. Chev.	Fadherbier; Kade
Annonaceae	<i>Annona senegalensis</i> Pers.	Pomme cannelle du Sénégal; Annone
Asclepiadaceae	<i>Caloptropis procera</i> (Ait.) Ait.	Arbre à soie; pommier de sodome
Rutaceae	<i>Fagara zanthoxyloides</i> Lam.	Fagara jaune (Morel P.C.)
Apocunaceae	<i>Holarrhena floribunda</i> (G. Dom.) T. Durand et Schinz	Holarrhène; Séoulou
Anacardiaceae	<i>Sclerocarya birrea</i> (A. Rich.) Hoscht.	Prunier africain
Rubiaceae	<i>Mitragyna inermis</i> (Willd.) Kuntze	Pied d'éléphant (Morel P.C.)

(Source : ARSA, 2008)

ANNEXE 5 : Domaines d'activités de quelques unités de transformation semi-industrielle des PFNL

DOMAINES	Transformateurs semi-industriels	Activités/Produits valorisés
Cosmétique et Hygiène	Établissement PHYCOS	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 30 différents produits à base de beurre de karité
	Société Karilor	<ul style="list-style-type: none"> • Pommades à base de beurre de karité
	Groupement Naam, Basnére	<ul style="list-style-type: none"> • Savons en pure ou en association à partir du beurre de karité (<i>Vitellaria paradoxa</i>), des huiles de graines de neem (<i>Azadirachta indica</i>) et de Balanites (<i>Balanites aegyptiaca</i>).
	SN-CITEX	<ul style="list-style-type: none"> • Savon à base de beurre de karité ; • Raffinage du beurre de karité pour des marchés alimentaires
Alimentaire	SODEPAL	<ul style="list-style-type: none"> • Farine lactée utilisant des fruits de Baobab (<i>Adansonia digitata</i>) dans la formulation ; • Fabrication de bonbon au chocolat avec la pulpe de fruits de Baobab ; • Jus à base de fruits sauvages
	Faso-RIBO	<ul style="list-style-type: none"> • Transformation du "zamnè" (<i>Acacia macrostachya</i>) sous la forme pré-cuite ; • Jus à base de diverses matières premières locales
	TECAL-Nandji	<ul style="list-style-type: none"> • Soumbala en poudre et/ou en cube à partir des graines de Néré (<i>Parkia biglobosa</i>)
	Eau Vive	<ul style="list-style-type: none"> • Crème glacée à base de la pulpe fraîche des fruits du karité.
	CPAK, Centre Apicole Sélintaamba, Faso Miel, GPPAA	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte, traitement et conditionnement des produits du miel
Boisson non alcoolisée	DELICIO'S	<ul style="list-style-type: none"> • Jus à base de fruits sauvages
Boisson alcoolisée	Société BOMBA TECHNO	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 60 différents produits à base de PFNL et d'autres matières premières locales ; • Mise en bouteille et stabilisation réussie du processus de fermentation du bangui (bière locale à base de la sève de rônier)
	Les Vins du Burkina	<ul style="list-style-type: none"> • Différents vins à base de PFNL et d'autres matières premières locales
Phytothérapie	Laboratoire PHYTOFLA	<ul style="list-style-type: none"> • Mise au point de procédés de transformation de divers produits à base de PFNL pour le traitement de certaines pathologies
	Centre de santé Phytosalus, Rayon Vert	<ul style="list-style-type: none"> • Mise au point de procédés de transformation de divers produits à base de PFNL pour le traitement de certaines pathologies

(Source : Synthèse réalisée à partir de ARSA ; 2008)